



UNIL | Université de Lausanne

Ecole des sciences criminelles

LA « DESOBEISSANCE CIVILE »

*Une étude exploratoire à partir du sens que lui allouent les
désobéissant·e·s écologistes en Suisse romande*

Mémoire

Master en droit en sciences criminelles, mention criminologie et sécurité

Justine Chatellard

Boucle de Cydalise 4

2300 La Chaux-de-Fonds

Direction : Prof. Manon Jendly

Encadrement : Dr. Aurélie Stoll

Lausanne, le 10 août 2021

« Des lois injustes existent : nous satisferons-nous de leur obéir ou tâcherons-nous de les amender, de leur obéir jusqu'à ce que nous y ayons réussi, ou les transgresserons-nous sur-le-champ ? »
(Thoreau, 1849/2015, p.23)

Remerciements

Pour avoir supervisé ce travail avec bienveillance et engagement, pour votre disponibilité, pour vos remarques et recommandations qui ont permis sans aucun doute d'enrichir cette recherche, Prof. Manon Jendly et Dr. Aurélie Stoll, un grand merci !

Un remerciement particulier à la doctorante Célia De Pietro, pour m'avoir introduite au terrain de recherche, pour son partage d'expériences, pour sa présence lors d'entretiens collectifs et pour ses conseils précieux.

Je tiens aussi à remercier mes collègues de travail et ami·e·s, Edoardo, Jessica, Rebecca et Audrey, qui m'ont largement accompagnée et soutenue dans ce projet. Pour m'avoir supportée aussi lorsque cette recherche prenait de la place dans nos conversations.

Un énorme merci à Rosanna, Ludivine et Solène pour avoir pris le temps de me relire et d'apporter du soin à ce travail !

Pour finir, merci infiniment à toutes les participant·e·s, qui ont accepté de se confier et sans qui ce travail n'aurait pu être : merci à Adhémar, Mita, Yellow Kangaroo, Dodo, Alex, Maria, Sève, Léo, Patate, Caribou, Mikhaïl, Melchior, Yaël, Antoine, Collins, Perce-neige, Oxalis, Bury, Arno, Lucien, Albertine et Christine de vos noms d'emprunt.

Résumé

Ce travail de master, adoptant une perspective phénoménologique, s'intéresse au phénomène de désobéissance civile à travers le sens que lui allouent les désobéissant·e·s écologistes de Suisse romande. Plus précisément, il a pour objectif d'investiguer la désobéissance civile environnementale à partir du discours qu'en font ses usagers·ères, ainsi que de discuter de la notion de déviance (criminalisée) à l'aune des connaissances produites. Pour ce faire, cinq entretiens collectifs et trois entretiens individuels ont été menés entre le 17 mars 2021 et le 11 mai 2021 auprès de vingt-deux « désobéissant·e·s écologistes », soit des activistes ayant participé à des actions illégales, publiques, non-violentes, entreprises délibérément et en pleine conscience de leur illégalité, ce à des fins de changement de politiques climatiques. Deux observations ont été effectuées, respectivement lors d'un « procès climatique » ayant lieu à Neuchâtel les 17 mai et 11 juin 2021, et lors d'une formation à la désobéissance civile donnée à Lausanne le 13 juin 2021.

A l'appui d'une analyse inductive générale, trois prismes analytiques ont émergé des données relativement : (1) aux contours de la désobéissance civile ; (2) à l'évaluation de son efficacité ; et (3) aux réactions sociales qu'elle suscite. 1) La désobéissance civile est considérée par les enquêté·e·s à la fois comme un état d'esprit réflexif et comme une tactique de protestation politique, justifiée par la recherche d'une meilleure vie en collectivité ainsi qu'une meilleure vie avec soi-même. 2) Si les enquêté·e·s voient leurs actions engendrer de petites réussites locales, iels envisagent de les faire évoluer afin d'atteindre les objectifs souhaités, soit l'empêchement d'un effondrement écologique et la construction d'une société égalitaire et inclusive. 3) Sur le plan de la réaction sociale informelle, les enquêté·e·s se sentent généralement soutenu·e·s par leurs proches et par la société civile, bien que des agressions verbales d'inconnu·e·s restent possibles lors d'actions. Au niveau de la réaction sociale formelle, les enquêté·e·s soulignent plusieurs stratégies répressives mises en œuvre à leur encontre, et tendent à perdre confiance en les institutions policière et judiciaire au fur et à mesure de leur confrontation avec elles. Cette recherche se conclut par la proposition d'appréhender la désobéissance civile à travers une perspective systémique, et encourage de futures études sur le processus de construction de la déviance criminalisée en train de se faire s'agissant des désobéissant·e·s écologistes de Suisse romande.

Liste des abréviations

GdC	Grève du Climat
XR	Extinction Rebellion
LAC	Lausanne Action Climat
ZAD	Zone à défendre
Unil	Université de Lausanne

Liste des tableaux

Tableau 1: Profils des participant·e·s.....	23
---	----

Liste des figures

Figure 1: Les temps de l'enquête	22
Figure 2: Approche systémique de la désobéissance civile.....	54
Figure 3: Interactions circulaires entre désobéissant·e·s et institutions étatiques.....	55

Table des matières

1. INTRODUCTION	7
1.1 CONTEXTE.....	7
1.2 OBJET ET OBJECTIFS	9
1.3 DÉLIMITATIONS CONCEPTUELLES	9
1.3.1 <i>L'action politique</i>	9
1.3.2 <i>La désobéissance civile</i>	10
1.3.3 <i>La déviance (criminalisée)</i>	12
2. CADRE THÉORIQUE	13
2.1 PHÉNOMÉNOLOGIE.....	13
2.2 CRIMINOLOGIE DE LA RÉACTION SOCIALE	14
3. RECENSION DES ÉCRITS	15
3.1 LA DÉSOBÉISSANCE CIVILE EN TANT QU'OBJET DE RÉFLEXION.....	15
3.1.1 <i>Les justifications de la désobéissance civile</i>	15
3.1.2 <i>Les limites de la définition Rawlsienne</i>	16
3.1.3 <i>La portée démocratique de la désobéissance civile</i>	17
3.2 LA DÉSOBÉISSANCE CIVILE EN TANT QU'OBJET D'ÉTUDE	18
3.2.1 <i>Les désobéissant·e·s et leur Weltanschauung</i>	18
3.2.2 <i>L'efficacité de la stratégie non-violente</i>	18
3.2.3 <i>La réaction sociale suscitée par la désobéissance civile</i>	19
3.3 LA PERTINENCE DE LA DÉSOBÉISSANCE CIVILE CLIMATIQUE.....	21
4. MÉTHODOLOGIE	22
4.1 STRATÉGIE DE RÉCOLTE DE DONNÉES	23
4.1.1 <i>Prise de contacts et échantillonnage</i>	23
4.1.2 <i>Outils de récolte de données</i>	24
4.2 RIGUEUR SCIENTIFIQUE ET PRISE EN COMPTE DE LA SUBJECTIVITÉ.....	26
4.2.1 <i>L'objet construit en recherche</i>	26
4.2.2 <i>Partir à la recherche de sa subjectivité</i>	27
4.2.3 <i>Assurer une rigueur scientifique : les stratégies mobilisées</i>	29
4.3 STRATÉGIE D'ANALYSE DES DONNÉES	30
5. LA « DÉSOBÉISSANCE CIVILE » À TRAVERS LE REGARD DES DÉSOBÉISSANT·E·S ÉCOLOGISTES....	31
5.1 DRESSER LES CONTOURS DE LA DÉSOBÉISSANCE CIVILE (ENVIRONNEMENTALE)	31
5.1.1 <i>Une définition plurielle de la désobéissance civile</i>	31
5.1.2 <i>Les motifs sous-jacents à la désobéissance civile environnementale</i>	35

5.2 EVALUER LA DÉSOBÉISSANCE CIVILE ENVIRONNEMENTALE	37
5.2.1 Une multitude de buts intermédiaires visant deux objectifs globaux.....	38
5.2.2 Les constats quant aux résultats obtenus.....	39
5.2.3 Les évolutions envisagées.....	42
5.3 VIVRE LA RÉACTION SOCIALE	44
5.3.1 Désobéir ou faire l'expérience de réactions informelles	44
5.3.2 Désobéir ou faire l'expérience de réactions formelles	46
5.3.3 Répondre à la réaction sociale par la création de communautés.....	49
5.3.4 L'inégalité face à la réaction sociale.....	50
6. DISCUSSION	52
6.1 LA « DÉSOBÉISSANCE CIVILE » ENVISAGÉE À TRAVERS LE PRISME SYSTÉMIQUE	52
6.2 LE PROCESSUS DE CONSTRUCTION DE LA DÉVIANCE (CRIMINALISÉE)	55
6.3 ETUDIER LA DÉSOBÉISSANCE : UN COMPORTEMENT DÉVIANT ?	57
7. CONCLUSION.....	58
8. RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES.....	62
9. ANNEXES.....	68
I. SYNTHÈSE DU CARNET DE BORD	68
II. GRILLE D'ENTRETIEN	72
III. NUAGES DE MOTS EN AMONT DES ENTRETIENS COLLECTIFS	73
IV. ACCORD FOURNI PAR LA COMMISSION D'ÉTHIQUE DE LA FDCA.....	74

1. Introduction

1.1 Contexte

Faut-il (dés)obéir aux lois considérées comme injustes ? Cette question est source de débat depuis au moins plusieurs milliers d'années : déjà en l'an 399 av. J.-C, Socrate en discutait avec Criton, s'agissant de décider de fuir la prison dans laquelle il était enfermé afin d'échapper à la peine de mort prononcée selon eux injustement à son encontre (Bedau, 2002). Socrate était alors persuadé qu'il ne fallait pas répondre à l'injustice par l'illégalité, et a ainsi fait le choix de rester en prison et d'y subir sa condamnation à mort. Pour autant, de nombreux·ses auteur·e·s et activistes pensent autrement. C'est notamment le cas de Henry David Thoreau, considéré comme le père de la désobéissance civile puisqu'inventeur de cette notion au milieu du XIX^{ème} siècle: celui-ci a refusé de payer des impôts au gouvernement américain conçus pour financer la guerre au Mexique et étendre l'esclavage (Hayes & Ollitrault, 2014; Thoreau, 1849/2015). Mais si Thoreau pratiquait la désobéissance civile de manière individuelle, celle-ci adopte une portée plus collective par la suite, notamment à travers les personnages emblématiques que sont Mohandas Karamchand Gandhi et Martin Luther King. Le premier a exporté la désobéissance civile en Inde au début du XX^{ème} siècle afin de renverser le système colonial (Hayes & Ollitrault, 2013): il lança une campagne de non-coopération avec la « loi noire » (p.29), requérant le port d'une carte d'identité contenant les empreintes digitales pour les ressortissant·e·s asiatiques, et organisa des marches collectives. La plus connue est la marche du sel en 1930, qui rejetait la taxe du sel ordonnée par l'Empire britannique. Le second, leader du mouvement national *Southern Christian Leadership Conference* (SCLC) et défenseur des droits civiques dans les années 1960 aux Etats-Unis, a employé la désobéissance civile pour décrier la ségrégation raciale en organisant des actions alors illégales, comme des marches pacifiques ou l'occupation de lieux interdits aux Afro-américains (Pedretti, 2001). Aujourd'hui, la désobéissance civile est mobilisée par les activistes du climat dans de nombreux pays, la Suisse y compris.

En effet, en 2018, le Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat (GIEC) annonçait que des mesures radicales devaient être prises et appliquées dans les douze ans, ce afin d'éviter une éco-catastrophe (Gunningham, 2019). Malgré cet avertissement, les négociations et accords internationaux relatifs au climat, comme l'accord de Paris faisant suite à la Conférence de Paris de 2015 sur les changements climatiques, échouent à prendre des mesures à la hauteur du problème : Gunningham (2019) souligne que se satisfaire de

tenir les engagements pris jusqu'à présent conduirait au scénario catastrophique des +3.4°C. Depuis lors, différents mouvements de désobéissance civile se sont donnés comme mission, à travers une stratégie de transgression de loi(s), de sensibiliser la population à la question climatique et d'exercer une pression sur les gouvernements. C'est le cas notamment du mouvement international Extinction Rebellion (XR), qui formule trois différentes revendications : déclarer l'urgence climatique et écologique, réduire les émissions de gaz à effet de serre à zéro net d'ici à 2025, et créer une assemblée citoyenne concernant les questions climatiques et écologiques (Gunningham, 2019). Présent dans plus de 45 pays, le mouvement est aussi installé en Suisse, au côté d'autres mouvements comme la Grève du Climat (GdC), le collectif Break Free ou encore Lausanne Action Climat (LAC). En novembre 2018 par exemple, les activistes de LAC ont mené une action de désobéissance civile dans les locaux lausannois de la banque nommée Crédit Suisse, ouvrant le bal des procès climatiques en Suisse (Turuban & Boillat, 2020). Ceux-ci ont organisé une partie de tennis dans le hall de la succursale déguisé-e-s en Roger Federer, tennisman suisse renommé et ambassadeur de Crédit Suisse. Cette action avait pour objectif de dénoncer les investissements de la banque dans les énergies fossiles, mais aussi de pointer du doigt la responsabilité du sportif en l'invitant à mettre fin à son contrat avec l'entreprise. Malgré un acquittement en première instance, le Parquet vaudois a ensuite saisi la Cour d'appel et les activistes ont finalement été condamné-e-s à des peines pécuniaires avec sursis ainsi qu'à des amendes allant jusqu'à 150 francs suisses (Blue News, 2020; Tribunal de police de Lausanne, 2020). Dans un troisième temps, c'est le Tribunal Fédéral, la plus haute institution juridique du pays, qui a confirmé la condamnation des activistes, ces derniers-ères annonçant par la suite vouloir saisir le Cour européenne des Droits de l'Homme (Le Matin, 2021).

Différentes questions émergent dans les écrits sur la désobéissance civile et semblent être source de débat au sein des groupes qui y recourent. Est-ce que désobéir aux lois peut être légitime dans un contexte de démocratie (Ogien & Laugier, 2011; Pedretti, 2001) ? Existe-t-il une distinction entre ce qui est légal et ce qui est légitime (Hayes & Ollitrault, 2013; Ogien, 2015; Ogien & Laugier, 2011) ? La désobéissance civile doit-elle toujours être non-violente (Celikates, 2013; Hayes & Ollitrault, 2013) ? Implique-t-elle un enracinement culturel particulier (Hayes & Ollitrault, 2013) ? Comme « l'histoire de la désobéissance civile montre que, loin de se laisser enfermer dans une seule conception théorique, les acteurs des mobilisations sociales construisent et reconstruisent l'acte de désobéissance à travers leurs stratégies et leurs discours » (Hayes & Ollitrault, 2014, p.21), il semble nécessaire de

réitérer son examen chaque fois qu'un mouvement l'emploie et ce de manière réitérée dans le temps et dans l'espace.

1.2 Objet et objectifs

Partant de l'hypothèse selon laquelle les actes de désobéissance civile en lien avec la protection du climat se feront de plus en plus nombreux durant les années à venir, ce travail souhaite explorer ce mode d'action politique *à partir du point de vue de ceux qui le pratiquent en Suisse romande*.

Partant, la présente recherche a pour objet d'explorer le phénomène particulier qu'est la désobéissance civile mobilisée dans le contexte des actions pro-climat en Suisse, à partir du sens que lui allouent les acteurs·trices qui y recourent. Son premier objectif est d'investiguer ce phénomène à travers les discours des désobéissant·e·s écologistes à son sujet. Son second objectif consiste à discuter de la notion de déviance (criminalisée) à l'aune des connaissances ainsi produites, et de la sorte à apporter une contribution aux débats entourant l'objet privilégié de la criminologie.

1.3 Délimitations conceptuelles

Ce sous-chapitre propose une précision des notions principales qui nourrissent cette recherche. Plus précisément, des délimitations de l'action politique, de la désobéissance civile, et de la déviance (criminalisée) y sont développées.

1.3.1 L'action politique

Si la désobéissance civile est considérée comme un mode d'action politique, il convient de définir ce qu'est une « action politique ». Tout d'abord, l'action politique est une *action* : elle est à la fois acte, c'est-à-dire l'accomplissement immédiat d'une modification de l'état des choses, et activité, soit l'exercice régulier d'un rôle ou d'une fonction (Canivez, 2013). « L'action politique comprend des actes et des activités politiques. Mais elle inscrit les uns et les autres dans la durée d'une action progressive et cumulative, une action qui s'assigne des buts et qui doit se donner les moyens d'y parvenir » (p.17). De plus, l'action politique est *politique*, et ainsi hérite de la tension sous-jacente à ce concept. La « politique », en effet, renvoie à deux aspects opposés, respectivement aux activités liées au conflit - la conquête, l'exercice et la conservation du pouvoir - et aux activités liées à la résolution de problèmes

par la discussion. L'action politique se distingue alors de l'action morale : si cette dernière est dirigée vers soi, la première est dirigée vers la collectivité. L'action politique a en effet des buts collectifs, définis négativement en fonction des problèmes auxquels est confrontée la société. La désobéissance civile peut être considérée comme une action politique, celle-ci s'inscrivant dans une logique d'actions progressives et cumulatives, et ayant pour but, sinon de résoudre, à tout le moins de mettre en lumière un problème collectif touchant la société dans son entièreté. Par ailleurs, Ogien (2010) démontre le caractère intrinsèquement politique de la désobéissance civile : les désobéissant-e-s agissent en tant que citoyen-ne-s pour des intérêts collectifs, mettant en avant des principes politiques qui gouvernent la vie en société tels que la justice, l'égalité, et la liberté. Cet aspect politique de la désobéissance civile est présent dans sa définition, notamment à travers son caractère *civil*.

1.3.2 La désobéissance civile

Le philosophe John Rawls a principalement participé à l'élaboration de la définition de la désobéissance civile, définition qui a été largement réutilisée par la suite par d'autres philosophes (Hayes & Ollitrault, 2014; Pedretti, 2001; Rawls, 1971/2002). Premièrement, la désobéissance fait référence à l'illégalité de l'acte : pour être qualifiée de désobéissante, l'action entreprise doit être contraire aux lois en vigueur dans le pays en question (Rawls, 1971/2002). Deuxièmement, l'adjectif « civile » regroupe plusieurs éléments qui permettent de différencier cette forme de désobéissance de la criminalité dite traditionnelle. Les actions doivent notamment être entreprises délibérément, avec la pleine conscience de leur illégalité, de manière publique et non-violente. De plus, comme précédemment mentionné, l'action doit être menée dans le but de réclamer un changement politique, et non pas à des fins personnelles. S'agissant de la manière *publique* et *non-violente*, ces deux qualificatifs méritent un éclaircissement. Plus précisément, Rawls maintient que l'action doit se dérouler aux yeux d'autrui et non de façon cachée. Cela paraît en adéquation avec le but même de la désobéissance civile en démocratie : on ne peut réclamer un changement politique à travers nos actions sans que celles-ci ne soient connues de la majorité et/ou du gouvernement. S'agissant de la non-violence, si sa définition est complexe de par son inscription dans un contexte normatif (Michaud, 2014), les penseurs de la désobéissance civile semblent restreindre son champ d'application à de la violence physique sur des biens ainsi que des personnes (Bedau, 2002; Rawls, 1971/2002). Ainsi, la désobéissance civile se distingue de certains actes de rébellion par exemple, en s'abstenant volontairement de blesser des individu-e-s et de détruire des biens matériels.

Partant de cette même définition de John Rawls, Hayes et Ollitrault (2014) ainsi que Girard (2010) en concluent que les actes de désobéissance civile ne visent pas à renverser l'Etat de droit : au contraire, il s'agit d'en corriger des carences, à tout le moins perçues comme telles. « Autrement dit, la désobéissance civile ne prend sa pleine signification qu'à condition, paradoxalement, de reconnaître l'obéissance à la loi comme la règle et la désobéissance comme une exception à cette règle » (Hayes & Ollitrault, 2013, p.17). En ce sens, Cervera-Marzal (2019) propose de considérer les actions de désobéissance civile comme extra-légales plutôt qu'illégales, ces actions ne s'opposant pas au cadre légal mais s'encrant en dehors de ce cadre. L'auteur va plus loin en soulignant que ce à quoi les désobéissant·e·s s'opposent à travers leurs actions, c'est d'abord le statut sacré des lois avant leurs contenus : désobéir permettrait ainsi de rappeler que les lois sont un produit humain et qu'elles peuvent donc être modifiées par la société dès lors qu'elles sont considérées comme injustes. La désobéissance civile, contre toute attente, permettrait alors l'obéissance civile à travers son opposition à l'obéissance servile, soit l'obéissance aveugle et systématique aux lois.

Deux types de désobéissance civile peuvent être distingués (Hayes & Ollitrault, 2013). On considère la désobéissance civile comme étant « directe » lorsque la loi transgressée concerne précisément ce qui est remis en question par l'action : c'est le cas de Rosa Parks qui refuse de céder sa place dans un bus. Dans cet exemple, la violation de la loi traduit l'acceptation d'un principe moral supérieur, celui de s'opposer à la ségrégation raciale. Dans le cas de la désobéissance civile climatique, celle-ci est dite « indirecte », puisque les manifestant·e·s ne visent généralement pas à modifier les lois transgressées lors de l'action mais les politiques climatiques. En effet, conformément aux propos de Rawls (1971/2002), les activistes peuvent tout à fait violer une loi autre que celle(s) protestée(s). Distinguer ces deux formes de transgressions apparaît important, puisque les justifications et les axes de défense avancés lors de procès qui s'ensuivent seraient probablement différents (Hayes & Ollitrault, 2013). Par ailleurs, Ogien (2010) distingue les « désobéisseurs », qui se mettent pacifiquement et passivement hors la loi comme ce fut le cas de Thoreau ne payant pas ses impôts, des « désobéissants », qui protestent au contraire activement et de façon non-violente. Les activistes du climat qui recourent à la désobéissance civile correspondent à la seconde catégorie, ceux-ci participant activement à des actions non-violentes. Ils seront ainsi dénommé·e·s « désobéissant·e·s écologistes » dans cette recherche. Cette

dénomination a l'avantage de distinguer les activistes qui ne participent pas à des actions illégales de ceux qui le font.

Finalement, on retiendra que lesdits « désobéissant·e·s écologistes », sujet·te·s de notre étude, ont eu recours à la désobéissance civile telle que définie plus tôt : les actions qu'ils ont menées étaient illégales, publiques, non-violentes, entreprises délibérément et en pleine conscience de leur illégalité, ce à des fins de changement politique. Pour autant, cette étude a pour ambition d'interroger les enquêté·e·s concernant les enjeux relatifs à ces différents éléments de définition.

1.3.3 La déviance (criminalisée)

Carrier (2006), s'interrogeant sur les différentes variantes théoriques de la déviance (criminalisée) au sein des discours universitaires, dresse trois ensembles d'énoncés scientifiques portant sur celle-ci : elle y est considérée comme le résultat d'une pathologie, d'un choix stratégique ou encore d'une construction sociale. Cette recherche s'inscrit dans cette dernière perspective, considérant que la déviance est construite au travers de réponses sociales aux comportements considérés comme contraires aux normes. Cette recherche s'appuie plus précisément sur la perspective de Becker vis-à-vis de la déviance (criminalisée), selon laquelle la déviance n'est pas « une propriété simple, présente dans certains types de comportements et absente dans d'autres, mais le produit d'un processus qui implique la réponse des autres individu·e·s à ces conduites » (Becker, 1963/1985, p.37). En d'autres termes, la déviance (criminalisée) n'est pas une caractéristique inhérente à un acte ou une personne, mais résulte de l'interaction entre un groupe social et un·e individu·e perçu·e comme ayant transgressé la norme du groupe. Est donc déviant·e celui ou celle qui commet un acte considéré comme contraire aux normes dominantes, en un lieu et un temps donné, qui est nommé·e puis étiqueté·e comme tel. Ainsi, si la désobéissance civile est un comportement *a priori* illégal, et donc potentiellement sujet à une réaction sociale sous la forme d'une sanction pénale, civile et/ou administrative, il paraît pertinent de s'interroger sur ladite réaction sociale et le potentiel caractère déviant qui en découle.

2. Cadre théorique

Investigant ce que désobéir civilement veut dire à partir du sens que les désobéissant-e-s écologistes lui donnent, cette recherche se situe à l'intersection de la phénoménologie et de la criminologie de la réaction sociale.

2.1 Phénoménologie

La phénoménologie est en premier lieu un courant philosophique qui concerne les fondements de la science, prenant racine au XX^{ème} siècle à travers les écrits d'Edmund Husserl (Meyor, 2007). Selon ce philosophe, le sujet et la réalité ne sont pas deux entités isolées, puisque tous deux sont reliés par l'intentionnalité et la signification, « car le monde prend forme, réalité et consistance en termes de sens ou de significations, le sujet étant ici celui qui forge ces sens ou ces significations » (p.104). La méthode husserlienne tient sa particularité dans son déploiement de la réduction phénoménologique : il s'agit de retourner aux essences mêmes des phénomènes étudiés, c'est-à-dire de comprendre le monde à travers ce qui apparaît à la conscience des intéressé-e-s. Appliqué aux sciences sociales, le cadre théorique que constitue la phénoménologie permet de placer la subjectivité des enquêté-e-s au premier plan lorsqu'il s'agit d'investiguer un phénomène. Ribau et al. (2005) mentionnent plusieurs éléments caractérisant la méthode scientifique phénoménologique. Tout d'abord, cette méthode « a pour objectif de décrire le sens accordé à un phénomène » (p.23). Dit autrement, il s'agit de décrire un phénomène en s'appuyant sur des expériences de vie qui lui sont liées et des significations qui lui sont données, plutôt qu'au travers de catégories préexistantes ou de mécanismes généraux. En ce sens, une lourde tâche incombe aux chercheurs-euses, celle de se délaisser au maximum de tous leurs préjugés. Ceci nous amène au deuxième élément caractérisant l'approche phénoménologique : les chercheurs-euses doivent se placer dans une posture relevant de l'*epochè*, c'est-à-dire dans une disposition visant à mettre à distance autant que possible toute prise de position vis-à-vis de vérités énoncées. En effet, afin de révéler le phénomène tel qu'il est, les chercheurs-euses tendent à se garder de formuler toute forme d'interprétation en fonction de leurs croyances ou préconceptions. « Ainsi, l'*epochè* fait de la phénoménologie une méthode qui se base essentiellement sur l'écoute du récit de l'autre qui, en parlant, dévoile son phénomène vécu » (p.23). Partant, cette approche recourt généralement à des données recueillies en entretien individuel ou collectif. De même, l'usage d'un carnet de bord, servant de support aux chercheurs-euses pour une pratique réflexive, semble constituer un critère de rigueur dans le

cadre d'une approche phénoménologique : si cet outil ne permet pas d'adopter une approche interprétative dénuée de tous biais, il a l'avantage d'explicitier à la fois les expériences passées liées au sujet d'étude, mais aussi la représentation du phénomène telle qu'elle apparaît à la conscience des chercheurs-euses lorsque confronté-e-s aux données (Anadón, 2006; Giorgi, 2006).

2.2 Criminologie de la réaction sociale

Les théories de la criminologie de la réaction sociale viennent aussi irriguer ce travail. Ce paradigme, né aux Etats-Unis au début des années soixante, considère le crime non pas comme une réalité substantielle, mais dépendante des institutions et des interactions sociales (Pires & Digneffe, 1992). En effet, cet angle théorique appréhende le crime comme un objet construit par les institutions, notamment les institutions judiciaires, puisque ce sont celles-ci qui criminalisent et pénalisent (ou pas) certains comportements : l'appareil pénal fait le travail d'ériger certains actes en infractions, ainsi que de juger et de sanctionner les auteur-e-s desdites infractions. Le crime n'est ainsi pas la caractéristique inhérente à un comportement, mais un comportement *devient* crime à travers un processus de criminalisation. « Pour qu'un acte devienne crime, il faut alors que je pense à une catégorie pénale (vol, etc.) susceptible d'accueillir l'événement concerné, que je "lise" l'événement avec ces "lunettes pénales" et que je réussisse à convaincre notre système d'organisation des droits du bien-fondé de cette lecture » (Pires & Digneffe, p.15). Par ailleurs, en plus d'une construction sur le plan juridique, le crime est la résultante d'un processus historique et social. Cette position s'appuie sur la constatation empirique de Durkheim, qui soulève que l'homogénéité du crime n'existe pas : un même acte est considéré tantôt comme normal, tantôt comme déviant, dépendamment des époques et des sociétés (Cartuyvels, 2007). Ainsi, si le crime est issu des normes sociales en un temps et un lieu donné, la société civile joue aussi un rôle dans le processus de définition du crime.

Pour autant, il ne s'agit pas ici de nier l'existence de comportements considérés problématiques, ni de prétendre que la société ne devrait pas ériger certains actes en crimes. Il s'agit plutôt de souligner que les comportements problématiques n'existent *en tant que crimes* que s'ils sont objectivés de la sorte par des pratiques sociales et des institutions judiciaires (Cartuyvels, 2007). En somme, on peut donc dire que la criminologie de la réaction sociale s'attarde sur « la manière de définir les événements et d'y réagir » (Pires &

Digneffe, 1992, p.18). Ainsi, cette recherche s'insérant dans cette perspective de la réaction sociale, elle a pour ambition d'investiguer le processus de construction de la déviance (criminalisée) à travers la réaction sociale vécue par les désobéissant·e·s écologistes.

3. Recension des écrits

Ce chapitre propose une revue de la littérature s'agissant de la désobéissance civile et de son utilité pour la cause écologique. Plus précisément, nous nous attarderons d'abord à présenter les réflexions philosophiques et politiques entourant la désobéissance civile, puis à prendre connaissance des quelques recherches académiques portant sur ce sujet. Dans un troisième temps, nous aborderons des écrits s'agissant de la pertinence de la désobéissance civile environnementale.

3.1 La désobéissance civile en tant qu'objet de réflexion

La désobéissance civile fait l'objet de réflexions philosophiques et politiques contrastées entourant sa justification, sa définition et sa portée politique.

3.1.1 Les justifications de la désobéissance civile

Premièrement, plusieurs auteur·e·s ont élaboré des justifications à la désobéissance civile. Selon Thoreau, par exemple, la désobéissance est justifiée pour plusieurs raisons (Pedretti, 2001; Thoreau, 1849/2015) : à ses yeux, elle l'est au motif que les citoyen·ne·s ont pour devoir moral de ne pas collaborer avec un gouvernement « injuste », car les pratiques conventionnelles sont souvent trop longues et énergivores, et finalement parce que la désobéissance est efficace. Walzer considère aussi que la désobéissance civile est un devoir (1967/2015), estimant qu'honorer ses engagements vis-à-vis de groupes minoritaires et vis-à-vis de ses idéaux est obligatoire, même si cela contrevient aux lois, pour autant que cela ne mette pas en danger la vie d'autrui et ne menace pas l'existence de la société. Si Thoreau ne précise pas ce qu'est un gouvernement injuste, Martin Luther King (1963/2002) permet de nous éclairer. En effet, selon le pasteur, une loi injuste est une loi qui dégrade certain·e·s individu·e·s, soit qui réduit leur valeur. Rawls (1971/2002), de son côté, porte une vision plus restrictive s'agissant de la justification de la désobéissance civile, puisque cela implique de remplir au moins ces trois conditions: (1) elle doit porter sur des cas de violation du principe de liberté pour toutes ou du principe d'égalité des opportunités ; (2) elle doit être

employée en tant que dernier recours, découlant d'un échec des moyens légaux ; (3) les groupes minoritaires doivent d'abord tenter de s'allier avant de recourir à la désobéissance civile, ce pour conserver son efficacité et pour éviter un effondrement du respect de la loi. Pour Arendt (1972), qui distingue la désobéissance civile de l'objection de conscience par son aspect collectif, la justification est avant tout de l'ordre du politique. En effet, elle considère que cet outil est essentiel pour contrebalancer le poids du règne de la majorité et permettre de faire évoluer l'ordre juridique.

3.1.2 Les limites de la définition Rawlsienne

La question de la justification est forcément liée aux enjeux de définition. Ainsi, certain-e-s auteur-e-s ont porté leurs réflexions sur les éléments qui constituent la désobéissance civile, formulant des critiques à l'égard de la définition offerte par Rawls (1971/2002). Ce dernier considère que la désobéissance civile, puisque s'ancrant dans la reconnaissance de la légitimité de l'Etat de droit, se doit d'être non-violente. En effet, il s'agit ici de désobéir, mais dans les limites de la fidélité aux lois : l'Etat reste ainsi seul détenteur de la légitimité de la violence. De même, l'auteur considère que contrevenir aux libertés civiles d'autrui réduirait la qualité *civile* de l'acte. Celikates (2013), néanmoins, soulève des enjeux liés au principe de non-violence : selon lui, la notion de violence n'étant pas suffisamment délimitée, cela permet son instrumentalisation amenant à discréditer certains mouvements. Atilgan (2019) vient soutenir cet argument, puisque la philosophe souligne que la distinction entre les actions violentes et les actions non-violentes ne peut provenir d'évaluation objective. Au contraire, cette qualification consisterait en un moyen politique permettant la reproduction des structures dominantes. C'est ainsi que des actions qui n'ont pourtant pas mobilisé la violence physique sur des personnes ont été qualifiées de violentes par la Cour constitutionnelle allemande, comme les chaînes humaines sur les voies ferrées ou les *sit-in* (Celikates, 2013). De plus, Celikates (2013) dénonce une forme de manipulation historique de la désobéissance civile. Selon lui, les actions non-violentes ont souvent été efficaces parce qu'accompagnées *a minima* d'un potentiel usage de la violence, ce qui est régulièrement ignoré dans les récits. Gelderloos (2018, p.45) rejoint cette analyse, avançant que « dans tous les conflits sociaux majeurs, on observe un éventail de tactiques et d'idéologies, c'est-à-dire que de tels conflits impliquent systématiquement des tactiques pacifiques et non pacifiques. Les pacifistes suppriment simplement l'histoire qui ne correspond pas à leur récit, ou expliquent leurs échecs par la présence de luttes violentes ». L'auteur prend notamment l'exemple des récits autour de l'obtention de l'indépendance de l'Inde vis-à-vis des

Britanniques, qui font de Gandhi et son mouvement pacifiste le facteur déterminant de cette victoire et se gardent de mentionner des leaders soutenus par la population usant d'armes comme Chandrasekhar Azad ou Bhagat Singh.

3.1.3 La portée démocratique de la désobéissance civile

D'autres auteur·e·s finalement, s'encrant dans une perspective plus judiciaire et politique, se sont interrogé·e·s sur la portée démocratique de la désobéissance civile. Ogien et Laugier (2011), par exemple, soulignent que désobéir dans un régime démocratique ne signifie pas que l'on rejette la démocratie. Au contraire, pour elleux, la désobéissance civile serait au fondement de la démocratie, c'est-à-dire au fondement du gouvernement par le peuple. « Je dois avoir une voix dans mon histoire, et me reconnaître dans ce qui est dit ou montré par ma société, et ainsi, en quelque sorte, lui donner ma voix, accepter qu'elle parle en mon nom (...). La désobéissance est la solution qui s'impose lorsqu'il y a dissonance : je ne m'entends plus, dans un discours qui sonne faux » (p.23). En ce sens, la désobéissance civile devient un moyen d'expression du peuple, permettant de montrer au gouvernement et à la majorité ce à quoi l'on ne consent pas. John Rawls (1971/2002) conçoit aussi la désobéissance civile comme s'insérant dans un contexte démocratique : si la minorité s'engage à accepter les décisions de la majorité, elle choisit de désobéir lorsque les choix de la majorité conduisent à contrevenir à des principes de justice. Poussant la réflexion plus loin, Ogien (2015) s'est interrogé sur la possibilité de légaliser la désobéissance civile : cette pratique pourrait-elle devenir droit ? En effet, bien que la résistance à l'oppression soit un droit reconnu par la Déclaration des droits de l'Homme et du Citoyen, ce n'est pas le cas de la désobéissance civile. Selon Ogien (2015), instituer un droit à la désobéissance civile comporte un risque puisqu'on ne sait pas à l'avance contre quelle(s) loi(s) elle s'érige. Ainsi, ce droit pourrait être utilisé à mauvais escient par certains groupes ou organisations. Il s'agirait alors de fixer des critères très spécifiques qui permettraient à un·e citoyen·ne de faire valoir son refus d'appliquer certaines lois. De plus, « plaider pour la législation de la désobéissance civile et en faire une activité organisée et reconnue (...) revient à ignorer sa nature ou sa vocation qui est de dévoiler les limites de la démocratie et de le faire à l'improviste, sous le coup d'une émotion » (p.592).

3.2 La désobéissance civile en tant qu'objet d'étude

Si le siècle dernier regorge de réflexions fertiles d'ordre philosophique et politique sur la désobéissance civile, les deux dernières décennies semblent marquer plus intensément l'entrée de ce phénomène et de ses acteurs·trices dans les recherches académiques. Notamment, des chercheurs·euses se sont penché·e-s sur les désobéissant·e-s et leur vision du monde, sur l'efficacité de la stratégie non-violente, et enfin sur la réaction sociale à l'encontre des désobéissant·e-s.

3.2.1 Les désobéissant·e-s et leur *Weltanschauung*

Pedretti (2001), s'inscrivant dans un niveau d'analyse microsocial, a tenté de déterminer ce qui caractérise la figure du désobéissant en politique en s'appuyant sur la *Weltanschauung* de ce dernier, soit sa vision du monde. Celle-ci serait impactée, selon lui, d'une part par les cognitions et affects des désobéissant·e-s, et d'autre part par les entrepreneurs·euses de morale qui visent à contrôler la désobéissance. Concernant le plan cognitif et émotif, le chercheur extrait trois ensembles de représentations et de sentiments qui structurent la vision du monde des désobéissant·e-s. Premièrement, ceux-ci s'insèrent dans une logique d'opposition au monde extérieur, qui s'explique par la production collective de la peur de l'absorption (c'est-à-dire la négation de la singularité de l'individu·e) et le désir d'authenticité (c'est-à-dire le besoin d'entretenir un type de rapport intime et vrai avec soi). Deuxièmement, l'auteur souligne la notion de responsabilité émergeant chez les désobéissant·e-s : cette responsabilité s'analyse en tant que maîtrise de soi sur le plan privé, et prend la forme d'une affirmation de son refus à autrui sur le plan public. Finalement, la recherche de cohérence, c'est-à-dire l'adéquation entre ce qui est dit et ce qui est fait, est le dernier élément cognitif et émotionnel influant sur la vision du monde. S'agissant maintenant du travail des entrepreneurs·euses de morale, ceux-ci cherchent à empêcher la désobéissance en s'appuyant sur le droit répressif et sur des stratégies de disqualification qui consistent à présenter les désobéissant·e-s comme délinquant·e-s, anormaux·les ou subversifs·ves.

3.2.2 L'efficacité de la stratégie non-violente

S'inscrivant dans un niveau d'analyse mésosocial, la recherche de Stephan et Chenoweth (2008) a permis d'envisager la non-violence non plus comme un principe moral, mais comme une stratégie rationnelle mobilisée en vue d'atteindre plus assurément certaines

revendications qu'à travers l'usage de la violence. Cette étude, plus précisément, s'attèle à évaluer l'efficacité de la non-violence au sein des mouvements de résistance en s'appuyant sur un grand nombre d'observations. Ces chercheuses ont en effet tenté de combler le manque d'études à ce sujet en analysant la base de données NAVCO (*Nonviolent and Violent Conflict Outcomes*), regroupant 323 campagnes de résistance violentes et non-violentes, composées de plus de mille participant-e-s, et ayant eu lieu entre 1900 et 2006 dans le monde entier. Les résultats permettent de conclure que la stratégie de la non-violence est efficace, puisque les mouvements non-violents ont connu le succès 53% du temps, en opposition à 26% pour ce qui est des campagnes violentes. Les auteures voient deux raisons qui permettent d'expliquer ces résultats. Premièrement, les mouvements non-violents ont plus de succès auprès du public et obtiennent plus de support interne et externe, impliquant ainsi une plus ample participation et donc une plus forte pression sur la cible. Deuxièmement, les mouvements non-violents sont perçus comme étant moins extrêmes, ce qui facilite les négociations. En effet, réprimer un mouvement non-violent peut s'avérer contre-productif pour un gouvernement puisque cela peut conduire à un retournement de la population contre celui-ci.

3.2.3 La réaction sociale suscitée par la désobéissance civile

Enfin, Lovell (2009) a mené une recherche dans un niveau d'analyse macrosocial. À partir de sa position de chercheur engagé, il a notamment questionné le traitement des désobéissant-e-s par le système judiciaire américain, ce en s'appuyant sur la littérature existante, son expérience personnelle ainsi que sur les vingt-et-un entretiens conduits entre 2005 et 2007 avec des activistes ayant violé la loi. En adoptant donc un regard de l'intérieur, Lovell (2009) fournit une typologie des stratégies de résistance, distinguant les actions symboliques, qui ont pour but de transmettre un message, des actions directes, qui visent concrètement la loi protestée. Dans la première catégorie, il intègre la violation de la propriété privée, le *sit-in*, et la non-coopération passive. Dans la seconde, il inclut le refus de payer des taxes, l'insoumission, les blocus, et le boycott. Le chercheur présente aussi l'évolution des techniques policières américaines de gestion des manifestations.

Lovell (2009) relate que, durant les XIX^{ème} et XX^{ème} siècles, la police étatsunienne agissait rapidement et employait la force pour disperser les foules. Dans les années 1960 cependant, durant les protestations liées à la défense des droits civiques, la stratégie policière s'est retournée contre le gouvernement : l'usage de la force, à l'encontre de protestant-e-s

venant dénoncer la violence de la guerre et le racisme, a permis l'augmentation de la sympathie du public pour ces causes. Ainsi, des commissions visant à investiguer de nouvelles stratégies sont parvenues à la conclusion que la police devrait user du minimum de force nécessaire. Cela se matérialisa par la stratégie connue sous le nom de *negotiated management*, consistant à endurcir les moyens de contrôle, à travers la régulation du temps, de l'espace, et des manières de protester. Dans ce cadre, police et désobéissant·e·s formulèrent une sorte de contrat : les désobéissant·e·s s'engagent à protester symboliquement et la police à ne pas recourir à la force. Dans les situations mobilisant cet effort de négociation et de communication, la violence s'est trouvée réduite lors des protestations. Toutefois, ce type de *policing* prit fin lorsque les activistes intégrèrent des actions directes dont la mondialisation industrielle fut le catalyseur, engendrant un retour de l'usage de la force par la police.

Ainsi, il ressort des entretiens menés par Lovell (2009) avec des activistes américains que ceux-ci ressentent un risque à manifester dans les rues : en effet, les activistes interrogé·e·s mettent en avant la possibilité de se faire blesser par les forces de l'ordre. Lovell (2009, p.120) nous explique alors que « bien que les policiers justifient leurs actions comme nécessaires pour maintenir l'ordre et empêcher le chaos, les militants en viennent souvent à considérer la police comme "les fantassins de l'ennemi", qui protègent les individus et les institutions qui propagent l'injustice¹ ». Investiguant la relation entre police et protestant·e·s, le chercheur souligne par ailleurs la place généralement privilégiée de ces derniers·ères, qui sont en grande majorité blancs·ches et de statut socio-économique moyen, influençant positivement la qualité des interactions avec la police. De même, plusieurs activistes interviewé·e·s ont mis en avant leur statut de privilégié·e·s s'agissant de leur incarcération au milieu de personnes racisées et économiquement pauvres. Néanmoins, malgré ces privilèges mentionnés, les activistes mentionnent le facteur négatif que représentent les idéologies politiques en détention : selon elleux, avoir des idéologies politiques peut avoir pour effet d'attiser la colère des autres personnes détenues. Pour autant, l'expérience de la prison, pour les activistes qui s'y sont préparé·e·s mentalement, ne les décourage pas nécessairement (Lovell, 2009).

¹ Traduit de l'anglais

3.3 La pertinence de la désobéissance civile climatique

Certaines études ont été menées concernant la place de la désobéissance civile au sein de l'activisme écologique. Lemons et Brown (2011) par exemple, s'inscrivant dans les études environnementales, encouragent à la désobéissance civile, à tout le moins aux Etats-Unis. Ce mode d'action leur paraît justifié, car il s'agit d'un cas d'injustice qui ne semble pas remédiable par des moyens légaux. En effet, ces auteurs estiment que malgré trente années de publications d'articles scientifiques sur le changement climatique, le gouvernement américain n'a pris aucune mesure significative : pourtant, en 1979 déjà, l'Académie Nationale des Sciences avertissait des dangers du réchauffement climatique. Les conclusions alarmantes suivantes seraient partagées par 97-98% des scientifiques du changement climatique : (1) le système atmosphérique se réchauffe de par l'augmentation de la concentration des gaz à effet de serre ; (2) cette augmentation est largement causée par les activités humaines ; (3) les causes naturelles jouent aujourd'hui un rôle non significatif dans le changement climatique ; (4) le réchauffement du système atmosphérique va enclencher des processus climatiques à une vitesse sans précédent depuis les dernières 800'000 années ; (5) les pays ayant ratifié la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques se doivent de réduire l'émission des gaz à effet de serre pour ne pas dépasser la limite ordonnée. Plus récemment, Gunningham (2019) parvient aux mêmes conclusions : tant au niveau national qu'international, les gouvernements échouent à adresser la question de la crise climatique. Selon l'auteur, des mesures seront prises à condition qu'une pression soit exercée depuis le bas, c'est-à-dire à partir de la société civile. Encourageant les mouvements militants pour le climat, il leur conseille de créer des alliances afin de renforcer leurs leviers d'action.

Thackeray et al. (2020) viennent appuyer cet engouement vis-à-vis de la désobéissance civile environnementale, à travers une étude visant à analyser les tendances de la conscience du public vis-à-vis du climat. Ces tendances ont été opérationnalisées à travers les recherches Google sur la crise climatique ainsi que le traitement de ce sujet dans les médias. Ces deux indicateurs montrent une augmentation de la sensibilité du public s'agissant du problème climatique, ce à partir du milieu de l'année 2018. Cette analyse met en avant un lien corrélationnel : les données suggèrent un rôle important joué par les mouvements de désobéissance civile pour le climat et par les rapports scientifiques. Ainsi par exemple, des pics apparaissent dans les recherches Google et dans les couvertures médiatiques parallèlement à l'organisation d'actions pro-climat ainsi qu'à la publication des rapports

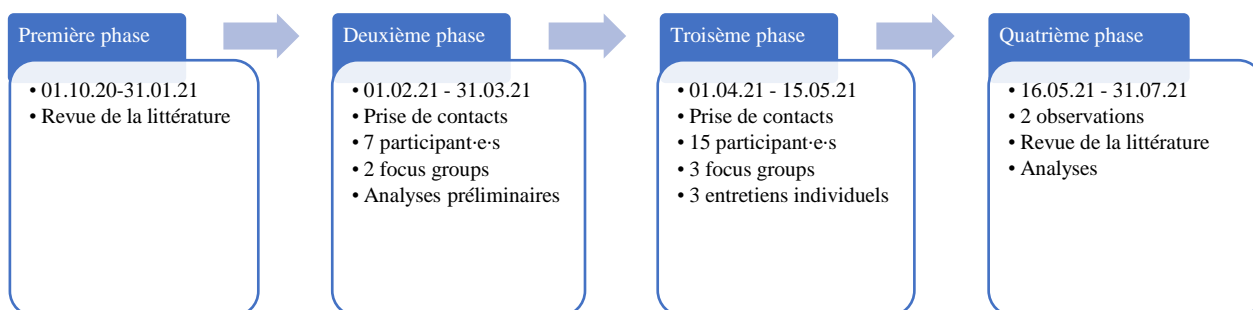
scientifiques. Thackeray et al. (2020), s'appuyant sur ces résultats, encouragent l'activisme et la science à continuer de progresser main dans la main - estimant que la science sans l'activisme ne permettrait pas de changement, et l'activisme sans la science serait dénué de savoir.

4. Méthodologie

La présente recherche exploratoire adopte une démarche qualitative, adaptée lorsqu'il s'agit de « chercher le sens, les logiques d'action, les stratégies d'acteurs ou les pratiques quotidiennes, difficilement décelables uniquement par une enquête quantitative » (Alami, Desjeux, & Garabua-Moussaoui, 2019, p.27). Plus précisément, cette recherche s'inscrit dans une démarche itérative et compréhensive.

Concernant les temps de l'enquête, cette recherche peut être décomposée en quatre phases (Figure 1). Dans la première, un temps a été dédié exclusivement à la revue de la littérature, s'agissant de la délimitation de l'objet de recherche mais aussi de la méthodologie adoptée. Ensuite, une première prise de contact a été effectuée, permettant l'organisation de deux focus groups desquels ont découlé des analyses préliminaires. Des appels à volontaires ont été effectués à nouveau, permettant cette fois d'organiser trois focus groups et trois entretiens individuels. Dans un dernier temps, des observations ont été menées et l'entièreté des données a été analysée. Ce chapitre propose de préciser les différentes stratégies méthodologiques ayant irrigué ces multiples phases de l'enquête.

Figure 1: Les temps de l'enquête



4.1 Stratégie de récolte de données

4.1.1 Prise de contacts et échantillonnage

Relativement à la prise de contacts avec les enquêté·e·s, des appels à volontaires ont été effectués via des groupes sur des applications de communication regroupant des personnes intéressées par la cause écologique : au travers d'Unipoly, l'association universitaire qui promeut une écologie active sur les campus de l'Université de Lausanne et de l'École polytechnique fédérale de Lausanne, et la Grève du climat (Unil), mouvement écologiste organisant des manifestations légales et illégales. Des appels à volontaires ont par ailleurs été effectués par mail auprès de mouvements ou groupes mobilisant la désobéissance civile, soit Extinction Rebellion Suisse, la Grève du Climat (Suisse romande) et Lausanne Action Climat. Ces appels à volontaires ont été effectués à plusieurs reprises afin de relancer les éventuel·le·s volontaires et ont été lus par un nombre indéterminé de personnes, probablement plusieurs centaines. Au final, vingt-deux personnes ont accepté de participer à cette recherche au travers d'entretiens collectifs et individuels.

Tableau 1: Profils des participant·e·s

	Pseudo²	Age	Genre³	Mouvement	Participation	Date
1	Adhémar	23	M	GdC	Focus group 1	17.03.21
2	Yellow Kangaroo	23	M	LAC/GdC		
3	Mita	23	F	GdC		
4	Dodo	22	NB	XR		
5	Alex	22	M	Lac/GdC	Focus group 2	18.03.21
6	Maria	24	F	LAC		
7	Sève	49	F	XR		
8	Mikhaïl	22	M	Solo	Focus group 3	27.04.21
9	Léo	29	M	XR		
10	Caribou	33	M	XR		
11	Patate	20	M	XR		
12	Melchior	44	M	XR	Focus group 4	03.05.21
13	Collins	32	M	XR		
14	Antoine	24	M	XR		
15	Yaël	21	NB	XR		
16	Perce-neige	27	F	XR	Focus group 5	05.05.21
17	Oxalis	22	NB	XR		
18	Bury	32	M	XR		
19	Arno	24	M	XR		
20	Lucien	24	M	XR	Entretien individuel 1	29.04.21
21	Albertine	67	F	XR	Entretien individuel 2	11.05.21
22	Christine	68	F	XR	Entretien individuel 3	11.05.21

² Les pseudos ci-présents ont été choisis par les enquêté·e·s elleux-mêmes

³ M = masculin / F = féminin / NB = non-binaire

Si l'échantillonnage avait pour ambition de répondre aux principes de diversification et de saturation mis en avant par Pires (1997), ces exigences ont dû être revues à la baisse. Premièrement, le nombre de volontaires n'a pas permis d'atteindre une grande hétérogénéité au niveau des profils des participant-e-s : si les âges et professions⁴ sont plutôt variés, les participant-e-s sont majoritairement des hommes (60%⁵) et proviennent principalement du mouvement Extinction Rebellion (73%). S'agissant de l'atteinte d'une saturation au niveau des données, celle-ci a été limitée par le cadre institutionnel entourant ce travail, impliquant des restrictions en termes de temps de travail et au niveau de la longueur du rapport écrit résultant. Ainsi, des entretiens additionnels auraient certainement pu mener à des données nouvelles sur le sujet de la désobéissance civile. Les résultats de cette recherche doivent donc être nuancés : ceux-ci ne sont pas généralisables à toutes les désobéissant-e-s écologistes en Suisse romande. Ils offrent néanmoins des pistes de réflexion non-négligeables s'agissant de la désobéissance civile.

4.1.2 Outils de récolte de données

Trois outils qualitatifs distincts ont été employés en vue de récolter les données. L'outil principal est l'entretien collectif, complété par l'entretien individuel ainsi que l'observation.

Le focus group consiste en un entretien collectif sous forme de discussion, qui permet de rendre compte de la construction interactive et itérative de sens sur l'objet investigué (Kitzinger et al., 2004). Cet outil de récolte des données est largement utilisé dans une perspective phénoménologique, puisqu'il permet notamment de mettre l'accent sur les expériences et les points de vue de ses participant-e-s et le sens qu'ils confèrent à une pratique (Wilkinson, 1998). De même, le focus group a la faculté de cerner les pratiques conversationnelles, c'est-à-dire l'expression d'idées dans un contexte social (Kitzinger et al., 2004). Ainsi, comme « la formation d'idées, de croyances et d'opinions s'insère dans et par la communication » (p.239), ceci semble particulièrement adapté pour cette recherche, la désobéissance civile étant une pratique généralement collective. Le focus group est donc employé ici en tant qu'outil principal.

⁴ Si les professions ont été demandées aux participant-e-s, servant d'indicateur de diversité, elles ne figurent pas ici afin de garantir l'anonymat des participant-e-s

⁵ Contre 13.5% pour NB, et 27% pour F

Ces entretiens collectifs, pour cause de restrictions sanitaires liées à la pandémie de Covid-19, se sont déroulés sur le logiciel Zoom sur des périodes allant de 1h à 1h50. Animer les focus groups à deux permettant une plus grande rigueur scientifique (Wilkinson, 1998), trois entretiens sur cinq ont été menés avec le soutien de la doctorante Célia De Pietro qui, dans le cadre de sa thèse en sociologie à l'Université de Lausanne, interroge la place des émotions dans l'engagement des activistes membres de Extinction Rebellion. S'agissant des deux entretiens restants, il a été décidé d'éviter l'intervention d'un-e collègue en tant qu'observateur·trice critique : les enquêté·e·s ayant fait part à plusieurs reprises de méfiance vis-à-vis de cette recherche et à l'égard de la discipline qu'est la criminologie, il a semblé préférable de mener les entretiens seule plutôt que de risquer de diminuer la qualité des données par l'intervention d'un-e collègue en criminologie. Les entretiens ont débuté par un quizz en ligne, demandant aux enquêté·e·s d'écrire les mots leur venant à l'esprit lorsqu'ils entendent la notion de « désobéissance civile »⁶. Après ce petit exercice faisant office de *brainstorming*, les entretiens ont été menés de manière semi-directive à l'appui d'une grille d'entretien⁷ qui s'est vu évoluer au fur et à mesure des entretiens, dont les dimensions sont les suivantes : les enjeux entourant le phénomène de désobéissance civile, le sens attribué à la transgression, l'analyse rétrospective qu'en font les désobéissant·e·s, ainsi que les impacts de la désobéissance.

S'agissant de l'outil qu'est l'entretien individuel semi-directif, celui-ci se distingue du questionnaire d'enquête, d'une simple conversation avec autrui ou encore d'un interrogatoire de police : l'entretien de recherche est initié à la demande d'un-e chercheur·euse dans le but d'obtenir des informations biographiques et des points de vue sur le sujet d'étude auprès d'un-e enquêté·e, ceci à travers des questions qui ne sont pas prérédigées mais qui découlent de l'interaction entre l'intervieweur·euse et l'interviewé·e (Blanchet & Gotman, 2015). Utilisé ici en tant qu'outil complémentaire, il permet notamment de faire appel « au point de vue de l'acteur et donne à son expérience vécue, à sa logique, à sa rationalité, une place de premier plan » (p.20). De même, cet outil offre la possibilité d'explorer les dimensions référentielles et modales du vécu de l'interviewé·e, c'est-à-dire ses pratiques et ses représentations. Toujours en adéquation avec la posture phénoménologique adoptée dans cette recherche, l'entretien semi-directif permet à la fois de décrire et de mieux comprendre les réalités sociales des acteurs·trices au travers du récit qu'ils en feront (Poupart, 2012).

⁶ Voir annexe Nuages de mots en amont des entretiens collectifs

⁷ Voir annexe Grille d'entretien

Trois entretiens individuels d'environ 1h ont été conduits, à nouveau sur le logiciel Zoom, à l'appui de la même grille d'entretien que celle précédemment citée, à l'exception de l'ajout d'une dimension renvoyant aux parcours de vie des enquêté·e·s.

Pour ce qui est de l'observation, aussi employée à titre d'outil d'enquête complémentaire, elle semble appropriée dès lors qu'il s'agit d'étudier des actions *in situ* relatives à l'objet d'étude (Peretz, 2004). L'observation, donne ainsi accès à des informations complémentaires à celles recueillies lors des entretiens, puisqu'elle permet d'investiguer des pratiques en situation et ainsi de donner du contexte au sens qui leur est attribué par les activistes. « L'observateur a quatre tâches à accomplir : 1) être sur place parmi les personnes observées et s'adapter à ce milieu ; 2) observer le déroulement ordinaire des événements ; 3) enregistrer ceux-ci en prenant des notes ou par tout autre moyen ; 4) interpréter ce qu'il a observé et en rédiger un compte-rendu » (Peretz, 2004, p.14). Dans le cadre de cette recherche, deux observations ont été effectuées : un procès climatique a été observé à Neuchâtel le 17 mai et 11 juin 2021, ainsi qu'une formation à la désobéissance civile donnée le 13 juin 2021 par le mouvement Extinction Rebellion à Lausanne. La posture de chercheuse observante a été annoncée aux personnes présentes lors de la seconde observation. Ces observations se sont basées sur la grille d'observation de Jaccoud (1997), impliquant cinq types de description : la description du site, la description des participant·e·s, la description des buts, la description des actions et interactions, et enfin la description de la durée et de la fréquence de celles-ci.

4.2 Rigueur scientifique et prise en compte de la subjectivité

4.2.1 L'objet construit en recherche

Pires (1997a) souligne que l'objet de recherche se construit à deux niveaux. Premièrement, l'objet subit un processus de pré-construction ce avant même que les chercheurs·euses ne se l'approprient, par le biais d'institutions et de pratiques sociales notamment. L'auteur donne l'exemple de l'objet qu'est le crime : un acte problématique est dénommé criminel dès lors que cet acte est incriminé par une institution judiciaire. Dans ce contexte, « le chercheur doit alors être conscient du fait que le découpage de son objet (personnes criminelles/non criminelles) est un fait institutionnel et non pas un fait brut ni le résultat de l'application d'un critère objectif » (p.20). Deuxièmement, les chercheurs·euses vont contribuer à la construction de leur objet à travers la définition de concepts, la sélection de faits, ou encore l'interprétation des résultats. Ainsi, il semble que la subjectivité des chercheurs·euses,

définie par Siegesmund (2008, p.844) comme « les sentiments, les opinions ou les préférences d'un individu⁸ », joue un rôle dans leurs recherches, allant de leur façon de circonscrire leur objet à l'interprétation des résultats.

Néanmoins, Pirès (1997a) nous rend attentif·ve au fait que l'acceptation de l'idée d'objet construit ne relève pas nécessairement du constructivisme. En effet, cette idée se retrouve dans d'autres paradigmes : c'est le cas de Comte, père du positivisme, selon lequel l'observation d'un phénomène est nécessairement dirigée et interprétée en fonction d'une théorie. Ainsi, selon Pirès (1997a), le constructivisme ne se caractérise pas par l'emploi de certains concepts, mais plutôt par le refus des constructivistes de se prononcer sur la véracité d'une croyance. De même, la notion d'objet construit n'est pas subjectiviste puisque même si « le chercheur est obligé de conclure que ses résultats ne couvrent pas toute la réalité, que des erreurs sont possibles, que nécessairement des déformations ont été introduites, que des dimensions sont éclairées et d'autres, obscurcies, (...) il n'est pas obligé de conclure que tous ses résultats sont subjectifs ». En effet, selon l'auteur, une déformation de la réalité n'empêche pas d'approximer cette réalité. En ce sens et en vue d'approximer la réalité, il apparaît pertinent de questionner la place de la subjectivité des chercheurs·euses au sein de leurs recherches, leurs expériences de vie et représentations ayant nécessairement une influence sur ces dernières.

4.2.2 Partir à la recherche de sa subjectivité

Pour Champagne et Clennett-Sirois (2016), la neutralité objective est illusoire : tenter d'écarter sa subjectivité relève d'une forme particulière de participation plutôt que d'une absence de participation, engendrant ainsi d'autres formes de biais. Partant de ce principe, il s'agit pour le scientifique d'assumer l'absence de neutralité et d'investiguer sa subjectivité. En effet, puisque la subjectivité des chercheurs·euses est nécessairement présente, la rigueur scientifique tient avant tout du fait d'en être conscient. Peshkin (1994) est du même avis, démontrant pourquoi et comment les chercheurs·euses doivent être attentifs·ves vis-à-vis de leur propre subjectivité durant tout le processus de recherche – et pas uniquement *a posteriori*. Selon lui, les chercheurs·euses sont subjectifs·ves, lors de leurs recherches et en dehors, parce que tout·e individu·e possède des opinions, des valeurs, des préférences, des émotions, dont iel ne peut se couper. De même, le scientifique est subjectif de par ses

⁸ Traduit de l'anglais

expériences passées et sa position sociale, qui le poussent dans certaines directions plutôt que d'autres. Ainsi, ces éléments l'accompagnent quoi qu'il fasse, de la même manière qu'ils l'accompagnent dans tous les autres domaines de sa vie. Par conséquent, Peshkin (1994, p.47-48) énonce l'intérêt d'explorer sa propre subjectivité « en raison de sa capacité à influencer, éventuellement dicter les choix qu'[il fait] dans toutes les phases de [sa] recherche, avec des résultats qui peuvent varier ». Il s'agit donc de questionner sa subjectivité afin de pouvoir capitaliser sur ses effets positifs et d'en réduire les effets négatifs. En effet, c'est sur la base de la subjectivité que les chercheurs·euses mobilisent leur attention et leur énergie sur un sujet, mais cela peut aussi impliquer de ne pas considérer certains éléments. L'auteur suggère alors aux chercheurs·euses de se questionner sur ces différents points : pourquoi avoir choisi ce sujet de recherche, pourquoi avoir collecté les données de cette façon, pourquoi interpréter ces données de la sorte, pourquoi conclure ainsi ? De même, il propose de prendre note des différents aspects de sa subjectivité - les différents *I's* (ou *Soi* en français) - à travers un travail de réflexivité.

La réflexivité, définie par Bradbury-Jones (2007), consiste pour un·e chercheur·euse à examiner sa propre position de manière critique. Cette chercheuse a décidé de mener son analyse au moyen d'un journal, dans lequel elle a tenté de dégager les différentes facettes de sa subjectivité présentes dans sa recherche mais aussi d'y annoter les émotions ressenties. Ce deuxième élément semble important, puisque les chercheurs·euses sont fréquemment confronté·e·s à des impacts émotionnels provenant directement du processus de recherche. Cette hypothèse est soutenue par Champagne et Clennett-Sirois (2016, p.94), selon lesquelles « les émotions ont toujours occupé une place en recherche, que celles-ci soient niées, contrôlées, ou encore mobilisées de manière à enrichir la collecte et l'analyse des données ». Ainsi, les chercheurs·euses se devraient de reconnaître la présence desdites émotions et de les analyser à travers un retour réflexif plutôt que de nier leur présence. De même, Stoll et al. (2018), sur la base d'entretiens collectifs menés auprès d'étudiant·e·s en master de criminologie à l'Université de Lausanne, ont mis en évidence différents aspects de la recherche au sein desquels les ressentis sont particulièrement présents : dans la relation entre les chercheurs·euses et leurs participant·e·s, dans le sens attribué à la démarche de recherche, et finalement au niveau des résultats de la recherche et des impacts qu'ils peuvent susciter. Il semble donc tout à fait pertinent d'investiguer les émotions ressenties au cours de la recherche, aux côtés d'autres aspects de la subjectivité, comme les expériences passées, la posture sociale et les représentations.

4.2.3 Assurer une rigueur scientifique : les stratégies mobilisées

Pour les raisons susmentionnées, il a été décidé d'utiliser l'outil qu'est le carnet de bord dans la présente recherche. Ce carnet consiste, pour le chercheur ou la chercheuse, à prendre note au cours de la recherche de ses idées, pensées, interrogations, expériences de vie et émotions (Valéau & Gardody, 2016). Il permet notamment de conserver une trace écrite des différents processus et prises de décision ayant jalonné la recherche, si le chercheur ou la chercheuse prend la peine d'y annoter les tournants et moments de blocage. Ainsi, comme illustré par Bradbury-Jones (2007), cet outil favorise l'engagement d'une pratique réflexive, puisqu'il permet de recenser les différentes expériences de recherche vécues, notamment les moments marquants, les moments de doute, ou au contraire les moments où tout s'aligne. Le carnet de bord élaboré dans cette recherche a été découpé en plusieurs catégories, correspondant aux différentes phases de cette recherche. Dans un premier temps, un travail réflexif a été effectué tout en amont concernant nos représentations de l'objet de recherche, nos expériences de vie ayant pu les influencer, ainsi que des réflexions relatives à notre position sociale. Dans un deuxième temps, le carnet de bord a été rempli respectivement avant et durant la récolte de données, puis durant le processus analytique. Comme proposé par Valéau & Gardody (2016), une synthèse du carnet de bord se trouve en annexe⁹, ce afin de donner au lecteur·trice « une vision d'ensemble du cheminement de la recherche » (p.82).

Plusieurs pratiques assurant la rigueur scientifique sont mises en avant par Savoie-Zajc (2019) en plus de la réflexivité, telles que la saturation, le respect des enquêté·e·s ou encore la recherche de points de vue variés. Conformément à la métaphore du « bricoleur » avancée par l'auteure pour désigner le chercheur ou la chercheuse qui choisit des pratiques cohérentes à son objet de recherche plutôt que d'appliquer des procédures prédéfinies, plusieurs stratégies adaptées à la réalité du terrain de recherche sont mobilisées ici. Cette recherche, en plus du travail de réflexivité effectué à travers le carnet de bord, s'appuie en effet sur plusieurs formes de triangulation. La triangulation des données est accomplie à travers l'emploi de divers outils de récolte de données : la présente recherche combine l'entretien collectif, l'entretien individuel et l'observation. La triangulation des sources est aussi employée, puisque ce ne sont pas moins de vingt-deux désobéissant·e·s écologistes qui offrent leurs points de vue sur l'objet de recherche. Finalement, une triangulation indéfinie

⁹ Voir annexe Synthèse du carnet de bord

est présente dès lors qu'un retour aux participant·e·s a été effectué, de manière individualisée dans un premier temps afin de valider les propos tenus lors des entretiens (retour sur les retranscriptions), puis dans un second temps de manière généralisée afin de valider les interprétations et analyses qui en découlent (retour sur les analyses).

4.3 Stratégie d'analyse des données

Une fois les données récoltées à travers les outils que sont le focus group, l'entretien semi-directif et l'observation, celles-ci ont été analysées. Conformément aux cadres théoriques irriguant cette recherche, la stratégie d'analyse des données s'ancre dans une perspective phénoménologique : conformément aux écrits de Ribau et al. (2005) une attention particulière doit être portée aux unités de significations, ce afin de restituer les expériences de vie des enquêté·e·s au mieux et le sens qui leur est attribué. Une analyse inductive générale a ainsi été appliquée aux données récoltées à travers les entretiens collectifs. Ce type d'analyse semble particulièrement adapté lors d'une recherche exploratoire, pour laquelle il existe peu de modèles et catégories déjà identifiés (Blais & Martineau, 2006). Plus précisément, il s'agit d'aller du spécifique au général en respectant plusieurs principes émis par Thomas (2006) : l'analyse doit être guidée par les objectifs de la recherche et implique la lecture des données brutes à maintes reprises ainsi que leur interprétation ; si les objectifs de la recherche permettent un point de départ, les résultats ne doivent pas provenir des réponses souhaitées des chercheurs·euses mais bien des données brutes ; l'objectif, *in fine*, est d'obtenir des catégories. L'analyse inductive générale se déroule en quatre étapes distinctes. En premier lieu, il s'agit de préparer les données brutes, c'est-à-dire de retranscrire les entretiens sous un format commun. Ensuite, les chercheurs·euses s'attèlent à plusieurs reprises à la lecture attentive et approfondie du contenu résultant. La troisième étape consiste à identifier des unités de sens, c'est-à-dire des segments de phrase qui présentent de façon récurrente des significations similaires, qu'il s'agira de nommer. Cette étape correspond donc à la création et à la description de catégories, nommées codification. Finalement, les chercheurs·euses procèdent à la révision et au raffinement des catégories : cela consiste à mettre en lumière des liens entre les catégories ayant émergées à l'étape précédente, créant ainsi des éventuelles sous-catégories. Le but final est de parvenir à un nombre suffisamment restreint de catégories pour avoir un aperçu global du contenu issu des données brutes.

Concrètement, tous nos entretiens ont été retranscrits, et les observations ont été traduites sous forme de notes d'observation. Dans un premier temps, les retranscriptions provenant des entretiens collectifs ont été lues à plusieurs reprises, puis analysées séparément (analyse verticale) : plus précisément, un schéma heuristique a été élaboré pour chacun des entretiens collectifs. Dans un second temps, les schémas heuristiques produits ont été mis en commun, permettant l'émergence de catégories et sous-catégories englobant l'ensemble des entretiens collectifs (analyse horizontale). Dans un dernier temps, les données provenant des outils secondaires de récolte de données, soit les retranscriptions d'entretiens individuels et les notes d'observation, ont été lues à plusieurs reprises et utilisées afin d'apporter certaines nuances et précisions aux sous-catégories préexistantes. Ce processus d'analyse a permis l'émergence de trois catégories distinctes s'agissant du regard que portent les désobéissant·e·s écologistes sur la désobéissance civile : qu'est-ce que la désobéissance civile, quelle est son efficacité, et quelles sont les réactions sociales qu'elle suscite ?

5. La « désobéissance civile » à travers le regard des désobéissant·e·s écologistes

5.1 Dresser les contours de la désobéissance civile (environnementale)

Afin de comprendre en quoi consiste le phénomène de désobéissance civile, il s'agit en premier lieu de revenir sur la définition et les motifs que lui attribuent les désobéissant·e·s écologistes, soit ceux-mêmes qui l'emploient.

5.1.1 Une définition plurielle de la désobéissance civile

La désobéissance civile est un phénomène en mouvance qui se discute et se construit au sein des mouvements sociaux qui la mobilisent. Ce constat émerge des entretiens menés, ces derniers ayant conduit non pas à une définition stricte de cette notion, mais au contraire à une pluralité des points de vue sur la question. Si certaines caractéristiques sont admises par toutes les enquêté·e·s, d'autres sont en effet sujettes à débat.

Il ressort du matériel recueilli que la désobéissance civile est composée de deux concepts distincts. Premièrement, les enquêté·e·s s'accordent à dire que la *désobéissance* renvoie à un comportement transgressant une loi ou une règle en vigueur dans le pays au moment où la transgression a lieu. Si l'illégalité de l'acte est admise, sa forme est néanmoins débattue. En

effet, deux types distincts d'action politique et illégale émergent du discours des enquêté·e·s s'agissant de la protection du climat : les actions symboliques, qui visent à instaurer un rapport de force médiatique à travers la mise en scène d'un message politique, et les actions matérialistes, qui visent à empêcher directement la poursuite d'une activité polluante. S'agissant alors de la forme que devrait prendre la désobéissance civile, certain·e·s enquêté·e·s considèrent celle-ci comme purement symbolique. Selon eux, les actions visant à contraindre matériellement les institutions dirigeantes ou entreprises polluantes constituent une autre forme d'action politique. Pour d'autres, cependant, celles-ci s'inscrivent pleinement dans la désobéissance civile : dans cette optique, ce mode d'action pourrait prendre une forme symbolique comme matérialiste. Ces deux formes de désobéissance civile renvoient à deux courants de pensée opposés qui semblent venir irriguer les mouvements de désobéissance civile environnementale, soit l'idéalisme et le matérialisme. Si le premier courant envisage de provoquer des changements sociaux à travers la stratégie de l'argumentation rationnelle, le second considère que c'est par la contrainte matérielle que ces changements peuvent advenir. C'est ainsi que certain·e·s enquêté·e·s mentionnent l'espoir de pouvoir « planter des graines » et ainsi convaincre les dirigeant·e·s suisses à implémenter des politiques écologiques et sociales, alors que d'autres soulignent les intérêts financiers que lesdit·e·s dirigeant·e·s et chef·fes d'entreprises polluantes défendent.

« (...) ceux d'en face ils sont pas juste méchants pour être méchants, ils ont des intérêts à défendre. Et puis, j'ai l'impression que si le but de la désobéissance civile c'est de convaincre la police ou le PDG de Glencore ou de Nestlé ou de Crédit Suisse, c'est voué à l'échec. »

(Adhémar, 23 ans, GdC)

S'agissant maintenant des éléments permettant de caractériser la désobéissance comme étant *civile*, les enquêté·e·s s'accordent à penser ce mode d'action politique comme correspondant à des actions citoyennes entreprises délibérément, avec la pleine conscience de leur illégalité, en vue de protéger un bien commun supérieur aux biens lésés. Ce dernier élément fait, selon eux, la démarcation entre la criminalité traditionnelle et la désobéissance civile : les désobéissant·e·s ne s'engagent pas dans une action illégale par intérêt individuel, mais en vue d'améliorer la vie de la société, ce en s'appuyant sur des principes moraux considérés universels comme le droit à la vie ou le droit à l'égalité. Les enquêté·e·s ont de même

souligné l'inscription de la désobéissance civile dans le cadre légal existant. Les actions illégales entreprises, en effet, ne visent pas le renversement de l'Etat, mais bien une amélioration de gouvernance. Si l'action n'est pas nécessairement effectuée à la vue de toutes, elle doit *a minima* être rendue publique *a posteriori*, à travers un travail de médiatisation par exemple : cette action doit d'une manière ou d'une autre parvenir aux oreilles de la société civile. S'agissant de l'élément de non-violence, les enquêté·e·s soulignent la difficulté d'établir ce qui relève de la (non)violence. C'est de même ce qui ressort de la formation à la désobéissance civile donnée par Extinction Rebellion, lors de laquelle des situations hypothétiques étaient soumises aux participant·e·s qui devaient ensuite se placer spatialement sur un continuum entre « violent » et « non-violent » sur l'axe vertical, et sur le continuum « ferais » et « ferais pas » sur l'axe horizontal.

« Cet exercice a montré que les avis concernant la violence sont très divergents : cela dépend beaucoup de la perception individuelle. Pour certain.e.s, la destruction de biens matériels est considérée comme violente, alors que tel n'est pas le cas pour d'autres. »

(Notes d'observation de la formation à la désobéissance civile)

Certain·e·s viennent à considérer la notion de proportionnalité plus adaptée puisqu'incluant cette dimension subjective : une action relève de la désobéissance civile non pas si elle est non-violente, mais proportionnelle à l'ampleur de la cause défendue ainsi qu'au ressenti de la violence subie par les désobéissant·e·s. Certain·e·s disent par exemple souffrir d'éco-anxiété, un état de détresse intense face aux enjeux écologiques et vécu comme une violence psychologique provenant en partie de l'Etat suisse qui manquerait à protéger ses citoyen·ne·s. De manière générale néanmoins, les enquêté·e·s s'accordent à considérer la violence en tant qu'atteinte physique sur des personnes. Dans cette optique, la destruction de biens matériels et la pression psychologique exercée sur des personnes ne semblent pas exclues des pratiques des désobéissant·e·s écologistes. Certain·e·s parlent alors d'une distinction entre une désobéissance civile violente, incluant une forme de violence telle que précédemment illustrée, et une désobéissance civile non-violente.

Les enquêté·e·s semblent donc considérer la désobéissance civile comme une tactique en vue de protéger un bien commun, consistant à participer à des actions illégales, entreprises délibérément et en pleine conscience de leur illégalité, rendues publiques, et proportionnelles

à la situation. Cette participation peut prendre une forme directe pour les activistes présent·e·s sur le terrain lors de l'action, ou indirecte pour ceux qui préparent l'action en amont et ceux qui gèrent la communication en aval notamment. En outre, le discours des enquêt·e·s laisse entendre que la désobéissance civile, loin de se restreindre à une tactique rationnellement choisie, implique aussi un aspect réflexif : elle est en effet régulièrement décrite comme un travail de remise en question du monde et des lois qui le régissent. Ainsi, la désobéissance civile semble regrouper à la fois un moyen d'agir et un état d'esprit particulier.

Cette délimitation conceptuelle de la désobéissance civile à travers les discours des désobéissant·e·s écologistes donne donc une meilleure idée non pas de ce qu'est la désobéissance civile en tant que caractéristique inhérente à une pratique politique, mais en tant que phénomène social qui se nomme, se discute, se construit, se manifeste et se revendique différemment en fonction du contexte dans lequel il s'insère. Plus précisément, quelques enquêt·e·s ont souligné l'inscription de la désobéissance civile dans un certain contexte culturel, mettant en avant que tous les mouvements sociaux ne se revendiquent pas de la désobéissance civile malgré l'emploi du mode d'action y correspondant.

« C'est quelque chose qui est pas délimité par un mode d'action, j'ai l'impression que c'est délimité par un socio type quoi, de gens qui sont prêts à faire ça d'une certaine manière et qui ont trempé dans un milieu qui fait que c'est comme ça qu'ils décrivent le fait qu'ils font du militantisme à travers des moyens d'action illégaux ».

(Alex, 22 ans, LAC/GdC)

Ainsi, certains mouvements sociaux employant des actions qui pourtant correspondent à la définition stricte donnée par Rawls (1971/2002) ne se revendiquent pas de la désobéissance civile, là où d'autres mouvements s'en revendiquent sans pour autant correspondre strictement à cette même définition. La désobéissance civile semble donc dépendre non seulement du type d'action mobilisé, mais aussi de la tradition politique et culturelle dans laquelle elle s'inscrit.

5.1.2 Les motifs sous-jacents à la désobéissance civile environnementale

La désobéissance civile est accompagnée d'arguments développés par les désobéissant·e·s, venant justifier le recours à l'illégalité. Concernant les désobéissant·e·s écologistes, l'on peut distinguer trois types de justification : la violation de principes fondamentaux, les limites du modèle politique suisse, et la consonance cognitive.

Les enquêté·e·s motivent leur désobéissance civile à l'appui de la violation des droits fondamentaux que sont le droit à la vie et le droit à la sécurité. En effet, iels craignent pour leur vie, estimant que celle-ci n'est pas protégée au vu de l'absence ou de l'inconséquence de politiques climatiques en Suisse et ailleurs dans le monde malgré la crise climatique. Certain·e·s enquêté·e·s y voient ici une rupture du contrat social entre l'Etat et le peuple suisse, qui justifierait le recours à la désobéissance : c'est parce que l'Etat échoue à protéger ses citoyen·ne·s que ceux-ci choisissent de désobéir pour signaler cet échec. Dans ce cadre, certain·e·s mentionnent les articles scientifiques qu'iels ont lus concernant ladite crise climatique et qui les auraient amené·e·s à craindre pour leur survie et celle de l'espèce humaine, quand d'autres mentionnent avoir été sensibilisé·e·s à la question à travers la médiatisation d'actions de désobéissance civile environnementale. Si certain·e·s estiment que la désobéissance civile est un devoir citoyen face à cette violation de droits fondamentaux, d'autres considèrent qu'elle est une tactique politique parmi d'autres.

« Ce que j'ai compris c'est que en fait, dans le contrat social, le peuple offre obéissance et en échange l'Etat est censé protéger. Or, actuellement, le contrat social est rompu dans la mesure où l'Etat ne protège pas, puisqu'au contraire, en tout cas à XR ce qu'on demande en général, c'est à l'Etat d'ouvrir les yeux et de juste se rendre compte qu'il est pas capable de nous protéger et qu'il nous faut une autre forme de gouvernance qui nous permette d'atteindre les objectifs qui pourraient nous permettre de survivre »

(Yaël, 21 ans, XR)

De plus, les enquêté·e·s évoquent les problèmes liés au modèle politique suisse pour légitimer leur désobéissance citoyenne. Quelques-un·e·s mentionnent la présence de perspectives anarchiste, marxiste ou socialiste au sein des mouvements de désobéissance civile : certain·e·s désobéissant·e·s considéreraient l'Etat comme illégitime, de même que le

système légal qui en découle par extension, car l'Etat s'appuierait sur un rapport de domination et d'exploitation d'une minorité possédante sur une majorité travaillante. Pour la majorité des enquêté·e·s cependant, qui ne semblent pas rejeter la légitimité de l'Etat, la désobéissance civile est justifiée car elle permet d'exprimer et de corriger les limites du modèle politique suisse de la démocratie semi-directe (celle-ci s'appuyant à la fois sur une implication directe des citoyen·ne·s suisses à travers les votations, les initiatives populaires et possibilités de référendum ainsi qu'une implication indirecte via les représentant·e·s que les citoyen·ne·s se sont choisi·e·s). Premièrement, selon elleux, ce système manquerait fortement de représentativité : seules les franges les plus favorisées de la population suisse seraient représentées par le procédé des élections. Deuxièmement, les votations et les politiques mises en œuvre par le gouvernement et les cantons suisses seraient hautement influencées par les lobbies. Un enquêté mentionne par exemple les grosses sommes dépensées pour les campagnes de l'initiative « Multinationales responsables », sur laquelle le peuple suisse s'est prononcé le 29 novembre 2020 à travers une votation, afin d'illustrer le pouvoir des lobbies sur l'opinion publique. Troisièmement, le système suisse est considéré par les enquêté·e·s comme étant trop lent et inadéquat pour remédier à des problèmes aussi urgents que le dérèglement climatique, tant au niveau des outils légaux à disposition qu'au niveau des dirigeant·e·s politiques. D'une part, les initiatives écologiques n'aboutissent pas et prennent trop de temps : les enquêté·e·s soulignent l'inertie du système suisse, rappelant que des citoyen·ne·s se mobilisent vainement en usant d'outils légaux pour lutter contre le réchauffement climatique depuis quarante ans. D'autre part, les dirigeant·e·s suisses seraient dans l'incapacité de mettre au point des politiques climatiques conséquentes : lesdit·e·s dirigeant·e·s éviteraient les mesures contraignantes pour se faire réélire, et se concentreraient sur les problèmes immédiats qui impactent le peuple suisse dans le présent ou dans un futur proche.

« Dans la Constitution, dans l'introduction c'est écrit qu'ils [les politiciens] doivent penser à l'avenir, mais en fait dans leur cahier des charges ils ont pas les moyens de réfléchir à long terme. On leur demande pas, ils ont pas la possibilité, ils ont tellement de trucs à faire, ils doivent prendre des dossiers et réagir vite, tout de suite. »

(Sève, 49, XR)

En ce sens, l'action de désobéissance civile est considérée comme étant démocratique par les enquêté·e·s, puisqu'elle est l'expression-même d'un peuple venant souligner les limites et manquements d'un modèle politique. Finalement, plusieurs enquêté·e·s justifient la désobéissance civile par la consonance cognitive, soit la congruence entre la pensée et le comportement d'un·e individu·e. En effet, iels décident de désobéir afin d'aligner leurs systèmes de croyance (*la survie de l'espèce humaine est en danger*) et principes moraux (*il faut protéger la vie*) avec leurs comportements. Cette consonance semble par ailleurs permettre l'atténuation de l'anxiété ressentie vis-à-vis du dérèglement climatique et le sentiment d'impuissance face à cette crise. Ceci renvoie à la violence psychologique ressentie par de nombreux enquêté·e·s : la désobéissance civile, dans cette optique, est considérée légitime pour répondre à une violence résultant de l'inaction des gouvernements.

« Il y a un peu cette idée chez XR de « act like if it's real », donc vraiment tu dis qu'il y a urgence, ok mais alors maintenant agis comme s'il y a vraiment urgence. Et je pense que se mettre en accord entre ce qu'on fait et ce qu'on dit, il y a quelque chose de très puissant là-dedans. »

(Antoine, 24 ans, XR)

En somme, la désobéissance civile est considérée par les enquêté·e·s comme un état d'esprit réflexif ainsi qu'une tactique de protestation politique consistant à participer délibérément à des actions illégales, rendues publiques et proportionnelles à la situation, en vue d'améliorer la vie en société. Cette tactique, selon elleux, tend à être nommée « désobéissance civile » en fonction de la tradition politique et culturelle dans laquelle elle s'inscrit. Les enquêté·e·s justifient le recours à la désobéissance civile environnementale par la recherche d'une meilleure vie en collectivité (protection de droits fondamentaux et expression des limites d'un modèle politique) ainsi qu'une meilleure vie avec soi-même (consonance cognitive).

5.2 Evaluer la désobéissance civile environnementale

La désobéissance civile environnementale étant un phénomène social qui se construit et fluctue, il convient désormais de se pencher sur l'évaluation qu'en font ses usager·ère·s : quels en sont les buts, sont-ils atteints, et quelles sont les évolutions envisagées pour y parvenir ?

5.2.1 Une multitude de buts intermédiaires visant deux objectifs globaux

Si la désobéissance civile est considérée comme une tactique visant un changement social, il convient de se demander quels sont les buts visés par les désobéissant·e·s écologistes. Dans cette optique, plusieurs buts ont émergé des discours des enquêté·e·s. Plus précisément, l'on peut distinguer les buts intermédiaires visés par des actions ponctuelles, des objectifs globaux visés par les mouvements employant la désobéissance civile.

Au niveau des buts intermédiaires, ceux-ci sont distincts en fonction de la forme que prennent les actions. Lorsque la désobéissance civile illustre symboliquement l'urgence climatique à travers la mise en péril volontaire du futur des activistes, elle a notamment pour premier but d'informer la population de l'urgence climatique et de les y sensibiliser. Un second but mentionné est celui de recruter des membres, ce afin de créer un mouvement de masse et par conséquent augmenter son impact : ceci passe par la recherche d'un *sweet spot*, c'est-à-dire l'organisation d'infractions minimales afin que le public soit suffisamment à l'aise pour souhaiter y participer, telles que des *sit-in* sur des routes. A ce titre, les enquêté·e·s soulignent l'importance que la légitimité de leurs actions soit perçue par le public. En tant que troisième but, les enquêté·e·s cherchent à participer au débat public et à gagner en poids politique à travers la médiatisation et l'attention portée aux actions des désobéissant·e·s. Ce poids politique leur permettrait, par la suite, de forcer les dirigeant·e·s politiques à entrer en négociation avec elleux. Un quatrième but lié à certaines actions de désobéissance civile consiste à modifier la fenêtre de ce que l'opinion publique juge acceptable, connue sous le nom de fenêtre d'Overton (Dyjack, 2020) : il s'agit ici d'organiser volontairement des actions considérées comme étant « extrêmes » par le public, afin que des actions dites plus *soft* soient mieux acceptées socialement. Concernant les actions non pas symboliques mais s'enracinant dans une perspective matérialiste, les activistes visent, en bloquant l'activité d'une entreprise polluante, à porter préjudice à cette dernière et agir directement sur ses émissions de gaz à effet de serre.

Pour les enquêté·e·s provenant du mouvement Extinction Rebellion, ce sont avant tout leurs trois revendications qui viennent guider leurs actions : 1) le gouvernement doit déclarer l'état d'urgence et communiquer la vérité à sa population s'agissant de la crise climatique ; 2) le gouvernement doit mettre en œuvre des politiques climatiques de manière à atteindre la neutralité carbone d'ici à 2025 ; 3) une démocratie participative doit être instaurée à travers un système d'assemblées citoyennes locales, cantonales, nationales et internationales. De

manière plus générale, l'on peut dire que les buts intermédiaires visent, à terme, deux objectifs complémentaires : la diminution des catastrophes écologiques et la construction d'une société moins inégalitaire, plus démocratique et plus inclusive.

« Et là il y a vraiment ce double côté de, construire comment on aimerait la société, construire des nouvelles formes de gouvernance, construire une communauté, et le côté empêcher une destruction. Se battre contre, et se battre pour. »

(Yaël, 21 ans, XR)

En effet, plusieurs enquêté·e·s mentionnent qu'*in fine*, leur désobéissance vise à prévenir les catastrophes climatiques annoncées par les scientifiques, ou à tout le moins d'en diminuer les effets négatifs, ce afin de garantir la survie de l'espèce humaine et de préserver la biodiversité. Néanmoins, toutes les façons d'y parvenir ne sont pas validées par les désobéissant·e·s écologistes. En effet ceux-ci visent une justice climatique dite sociale : en d'autres termes, iels refusent de promouvoir des politiques climatiques qui renforceraient les inégalités sociales préexistantes en défavorisant des populations déjà matériellement défavorisées. A l'inverse, iels défendent des politiques climatiques sociales qui tiendraient pour responsables les personnes et entreprises émettant le plus de gaz à effet de serre. A côté de cet objectif de justice climatique sociale, les enquêté·e·s mentionnent la volonté de créer la communauté qu'iels souhaitent voir advenir à plus grande échelle : une société égalitaire gouvernée par le peuple et non dirigée par la croissance économique.

« En soi désobéir, enfin je sais que je désobéis parce qu'il y a une crise climatique et qu'on la prend pas en compte, mais je me rends compte que désobéir pour celle-ci c'est aussi désobéir pour faire entendre l'injustice sociale, les inégalités de genre. C'est aussi pour faire entendre l'ethnocentrisme qui fait que l'Europe et l'Occident en général ben possèdent et dénaturent un peu le monde entier. »

(Lucien, 24 ans, XR)

5.2.2 Les constats quant aux résultats obtenus

Ces buts intermédiaires et objectifs globaux ont-ils été atteints du point de vue des enquêté·e·s ? Si la situation sanitaire particulière due à la pandémie de Covid-19 complique

l'évaluation, les discours des enquêté·e·s restent quoi qu'il en soit partagés et mitigés. D'une part, les enquêté·e·s s'appuient sur des exemples passés de désobéissance civile pour avancer qu'elle est efficace, notamment lorsqu'elle s'inscrit dans un large panel d'actions politiques et de mouvements sociaux. A ce titre, iels mentionnent des petites victoires locales et les effets positifs inattendus de leurs actions désobéissantes. D'autre part, certain·e·s enquêté·e·s déplorent un manque d'effet concret sur les politiques climatiques.

Sur la question de l'efficacité de la désobéissance civile, certain·e·s mobilisent en effet des cas historiques, comme le cas suisse du commandant de police Paul Grüniger en 1938, qui a permis l'entrée illégale de plusieurs réfugiés juifs en Suisse. Pour eux, la désobéissance civile a donc déjà fait ses preuves par le passé. S'agissant de la cause écologique plus particulièrement, le cas local de la ZAD de la Colline du Mormont est fréquemment mentionné pour attester de l'efficacité de la désobéissance civile environnementale. Dernièrement, en effet, la Suisse a connu sa première zone à défendre, située sur la colline du Mormont, née de la volonté d'empêcher l'extension d'une carrière de ciment et de dénoncer les activités de l'entreprise de matériaux LafargeHolcim. Si cette ZAD a été créée en octobre 2020, les zadistes ont été évacué·e·s après cinq mois d'occupation le 30 mars 2021. Bien que certain·e·s enquêté·e·s doutent de l'insertion de la ZAD dans le cadre de la désobéissance civile, d'autres la considèrent comme le signe de l'efficacité de ce mode d'action politique. Selon ces dernier·ère·s, cette occupation illégale a permis de faire émerger une thématique dans l'espace public : les politicien·ne·s se seraient emparé·e·s de cette affaire et la colline serait pour l'heure protégée.

« Tu vois comment sur cinq mois, quelques dizaines de personnes, ou centaines au moment de l'évacuation, ont réussi quelque chose, c'est-à-dire ne serait-ce que faire parler de la colline du Mormont à environ tous les politiciens de la région. Un truc qu'une association avait tenté de faire pendant sept ans auparavant, et ça avait juste rien donné. »

(Melchior, 44 ans, XR)

Le succès des Vertes et des Verts lors des élections communales en Suisse romande est un autre aspect mentionné par les enquêté·e·s s'agissant de l'efficacité de la désobéissance civile environnementale : ces élections seraient représentatives d'une opinion publique plus alerte quant à la problématique du dérèglement climatique. A ce titre, les enquêté·e·s estiment y

avoir contribué à travers leurs actions de désobéissance, qui auraient permis d'augmenter la place médiatique donnée à l'écologie. Selon les enquêté·e·s, désobéir aux lois a donc eu quelques impacts locaux, mais aussi des effets plus généraux. Iels mentionnent notamment une évolution des idées : les politicien·ne·s seraient actuellement en train de discuter et réfléchir à l'implémentation des assemblées citoyennes, et la désobéissance civile environnementale serait de plus en plus acceptée par la société civile.

« Moi je me souviens que, quand je parlais de désobéissance civile, en Suisse, il y a je sais pas 7 ans 8 ans, les gens me disaient "c'est pas adapté au contexte suisse, en Suisse on a une culture du consensus etc.". Et c'est quelque chose qui je crois a énormément évolué dans cette perception de la désobéissance civile. Et aujourd'hui, dans les milieux de gauche assez généralement, c'est je dirais presque, ouais largement accepté, comme quelque chose de légitime. »

(Léo, 29 ans, XR)

Pour autant, ces évolutions au niveau des idées ne semblent pas suffisantes, les enquêté·e·s déplorant un manque d'effets concrets sur les politiques climatiques. A ce titre, certain·e·s remettent en question l'efficacité de la désobéissance civile environnementale en l'état : les actions symboliques menées jusqu'à présent ne permettraient pas d'atteindre les objectifs précédemment énoncés, puisqu'elles ne mettent pas à mal les intérêts défendus par la classe dirigeante. Selon elleux, les grandes entreprises continueront à polluer et les dirigeant·e·s politiques ne mettront pas en place des politiques climatiques, car cela n'est pas dans leurs intérêts.

« Faire une fausse partie de tennis dans une banque, c'est rigolo pour les actionnaires de Total. Mais genre tu vois bien que c'est pas la même échelle, et quand tu commences à creuser un peu historiquement, tu vois assez vite qu'il y a pas un seul exemple historique où t'as de la désobéissance civile qui est purement symbolique qui est le seul mode d'action qui existe et qui arrive à changer des trucs de cette ampleur. »

(Alex, 22 ans, LAC/GdC)

Par ailleurs, certain·e·s enquêté·e·s estiment que l'impact médiatique des actions symboliques a faibli avec le temps : aujourd'hui, les coûts desdites actions seraient trop élevés face aux faibles bénéfices engendrés. Iels expliquent alors avoir décidé de ne plus participer à des actions dont le but est d'atteindre une forte audience médiatique à travers des arrestations et des procès.

5.2.3 Les évolutions envisagées

Cet état des lieux concernant l'efficacité de la désobéissance civile semble conduire les activistes à rediriger le curseur de leurs actions : certain·e·s enquêté·e·s mentionnent une évolution de l'action symbolique vers des actions plus matérialistes qui ne se contentent pas « d'envoyer un message », mais qui perturbent activement et directement le cours des choses. C'est ainsi, disent-iels, que Extinction Rebellion est passé du blocage de ponts au blocage de sièges d'entreprise, et que la Grève du Climat tente d'organiser une grève générale de salarié·e·s avec les syndicats. Loin de se laisser décourager par le manque de résultat, les activistes montrent donc l'intention de réinventer leurs actions et tactiques, ce en vue d'atteindre les buts souhaités. A ce titre, les enquêté·e·s parlent d'une logique évolutive ou d'une stratégie d'escalade des mouvements écologistes. L'idée sous-jacente est d'augmenter progressivement l'ampleur des actions organisées à mesure que leurs moyens augmentent, afin d'atteindre leurs objectifs tout en conservant l'adhésion sociale à leur rencontre.

« Forcément quand tu commences ton mouvement, ben il y a peu de gens, t'as peu de visibilité, tu vas pas commencer à bloquer une ville. Il faut trouver quelque chose de petit et réalisable, mais de suffisamment grand pour que les gens se rendent compte que c'est là et se rendent compte que ça a un début d'impact. Et pis ben petit à petit, en te faisant voir et en ayant des victoires et des réussites, les gens vont se dire "ça marche, je vais rejoindre", donc tu vas grandir. Et forcément tu vas gagner, d'un point de vue purement stratégique, tu vas gagner en ressources et en moyens, et donc tu vas pouvoir commencer à augmenter tes actions, leur nombre, leur temporalité, et les objectifs que tu leur donnes. Et c'est ça la stratégie d'escalade. »

(Lucien, 24 ans, XR)

Si les mouvements de désobéissance civile environnementale déjà existants envisagent des évolutions dans leurs pratiques en vue d'atteindre leurs objectifs, l'émergence de nouveaux mouvements écologiques est souhaitée. En effet, les enquêté·e·s s'accordent à penser que la désobéissance civile n'est pas une « recette miracle » à un problème, mais s'inscrit dans un large panel d'actions politiques légales ou illégales, qui contribuent ensemble à la résolution dudit problème. Ainsi, les enquêté·e·s soulignent l'importance de la complémentarité des mouvements, espérant que de nouveaux mouvements mobilisant d'autres stratégies émergent.

« Mais on a aussi besoin des autres mouvements, et notamment des personnes qui ont des revendications et des actions plus radicales, qui se font peut-être en plus petit nombre etc. On a besoin aussi de ces personnes-là pour déplacer la fenêtre d'acceptabilité pour que XR devienne justement quelque chose de normal, et un peu comme on pourrait dire, le minimum qui doit être fait dans une telle situation. »

(Yaël, 21 ans, XR)

Certain·e·s enquêté·e·s estiment par ailleurs que l'impact de la désobéissance civile environnementale sera indiscutablement différent dans le futur : selon eux, l'augmentation des catastrophes écologiques à travers le monde accroîtra son efficacité, puisque la société civile la percevra d'autant plus comme légitime. Ainsi, la désobéissance civile est un phénomène en mouvance dont l'efficacité semble dépendre de facteurs internes et externes selon le discours des enquêté·e·s, soit à la fois des stratégies adoptées et du contexte environnant. D'une part, les désobéissant·e·s écologistes adaptent leurs actions de manière à atteindre les objectifs souhaités. D'autre part, la présence de catastrophes écologiques impactant directement la société civile ainsi que la présence d'autres mouvements plus radicaux semblent soutenir la réussite des mouvements de désobéissance civile environnementale.

En somme, les désobéissant·e·s écologistes mettent en avant plusieurs buts intermédiaires visant à atteindre l'évitement d'un effondrement écologique et la construction d'une société plus égalitaire, inclusive et démocratique. De manière générale, les enquêté·e·s voient leurs actions engendrer de petites réussites locales, mais se désolent du peu de changement concret

sur le plan politique. Une évolution des actions est donc envisagée afin d'atteindre les objectifs souhaités.

5.3 Vivre la réaction sociale

Si l'efficacité de la désobéissance civile dépend en partie de ses usager·ère·s et de la stratégie déployée, une pluralité d'acteurs·trices participe à la construction de ce phénomène : c'est notamment le cas de la société civile, mais aussi de l'institution policière et de l'appareil judiciaire, qui réagissent à la désobéissance civile de diverses manières. Il s'agit donc de restituer les discours des enquêté·e·s quant à la réaction sociale vécue, soit les réactions que suscite la désobéissance civile à leur rencontre.

5.3.1 Désobéir ou faire l'expérience de réactions informelles

Les réactions sociales informelles, soit venant de la société civile, sont très variées en fonction des enquêté·e·s et des situations : tantôt iels se sentent soutenu·e·s, tantôt iels sont confronté·e·s à des agressions verbales ou sont délégitimé·e·s pour leur participation à des actions illégales. Ces réactions sont examinées sous le prisme de la famille, des ami·e·s, du travail, et de manière plus générale de la part de la société dans son ensemble.

Certain·e·s désobéissant·e·s ont fait le choix de s'abstenir d'en parler aux membres de leur famille dont la vision politique diffère : plutôt que la désobéissance en tant que telle, c'est surtout le fait d'être poursuivi·e en justice qui susciterait des réactions familiales négatives. Lorsque les enquêté·e·s ont fait part de leur désobéissance, les familles se sont montrées généralement soutenantes. Concernant les amitiés, les enquêté·e·s fréquentent, de manière générale, des personnes qui comprennent l'utilité des actions de désobéissance civile et qui partagent les mêmes opinions politiques. Parfois les enquêté·e·s mènent même des actions de désobéissance civile accompagné·e·s de leurs ami·e·s. Certain·e·s sont cependant frustré·e·s de constater que la désobéissance civile est considérée par leurs proches comme leur « hobby » plutôt qu'une nécessité. Dans certains cas où les avis sont trop divergents, être désobéissant·e·s pour le climat participe à la fragilisation de liens sociaux. En termes d'insertion professionnelle, les enquêté·e·s se scindent en trois groupes. Pour celles et ceux en recherche d'emploi, être militant·e·s et avoir une condamnation inscrite dans leur casier judiciaire comporte un frein dans leur insertion. Pour les enquêté·e·s étudiant·e·s, certain·e·s mentionnent qu'avoir une infraction inscrite dans l'extrait de leur casier judiciaire les amène

à reconsidérer leur carrière professionnelle, quand d'autres plus serein·e·s soulignent que les contraventions de faible ampleur n'y figurent pas ou seront supprimées d'ici à la fin de leurs études. Finalement, certain·e·s enquêté·e·s sont en emploi : dans ces cas, si iels ont mentionné des éventuelles frictions avec des collègues et employeur·euse·s, iels ne semblent pas craindre d'être licencié·e·s.

« Moi j'ai aussi autour de moi des gens, mes proches, qui en gros disent "oh si ça lui fait plaisir, ça a l'air de lui faire du bien, c'est bien pour lui, alors faut le laisser, il s'épanouit là-dedans". Et je suis absolument d'accord avec toi, c'est pas... Alors on trouve du plaisir à faire ce qu'on fait, avec tout ce qu'on a dit, on en prend aussi. Mais c'est pas drôle quoi, c'est pas un hobby, je suis absolument d'accord. On fait ça parce que, encore une fois, quelqu'un doit le faire. It's a dirty job but someone's got to do it. »

(Melchior, 44 ans, XR)

De manière plus générale, les enquêté·e·s ont le sentiment que leur cause est socialement acceptée, notamment parce que la crise climatique est l'affaire de toutes et tous. Certain·e·s enquêté·e·s estiment même que la désobéissance civile environnementale serait de plus en plus acceptée par le public avec le temps : ceux-ci rappellent à nouveau le déplacement de la fenêtre d'Overton, estimant que ce sont notamment des actions considérées comme étant radicales qui rendent les autres acceptables. Par ailleurs, d'autres mentionnent que même des personnes ne soutenant pas la cause écologique saluent l'engagement politique de la jeunesse. Néanmoins, il semblerait que cette acceptation sociale trouve ses limites lorsque les actions viennent directement perturber la vie quotidienne du peuple suisse.

« Et en fait, les gens je pense peuvent tolérer un bon moment la désobéissance civile tant que ça ne les atteint pas. Et c'est là où le message est très complexe parce que ce qu'on demande, c'est un changement de société profond, parce qu'il faut repenser nos liens, il faut repenser notre confort, il faut repenser nos privilèges, faut repenser notre économie. Et donc ça veut dire que forcément tout le monde va être touché à un moment donné. »

(Lucien, 24 ans, XR)

Cette difficulté pour le public d'accepter les actions de désobéissance civile lorsqu'elles viennent perturber leur train de vie se traduit dans certaines réactions vis-à-vis des désobéissant·e·s. Si dans la vie de tous les jours en effet, les désobéissant·e·s écologistes ne semblent pas hautement marginalisé·e·s ou mis·es de côté par la société, ceux-ci rappellent que la réaction du public peut être forte lors des actions, allant jusqu'à l'agression verbale et physique. Ceci se produit malgré la présence de *peacekeepers*, soit des activistes ayant pour rôle de discuter avec les passant·e·s ou les automobilistes importuné·e·s par le blocage de route dans une logique de désescalade.

« On a vu un cas à Lausanne lors d'une occupation de rue en solitaire par trois activistes en différents endroits. Une des personnes, un jeune homme, s'est fait carrément agresser par des gens qui se trouvaient sur une terrasse ! Et puis, donc, il a presque dû se faire protéger par la police, tellement les gens étaient agressifs par rapport au fait qu'il bloquait la circulation. »

(Albertine, 67 ans, XR)

5.3.2 Désobéir ou faire l'expérience de réactions formelles

Les enquêté·e·s relèvent plusieurs éléments s'agissant des réactions formelles, provenant des forces de l'ordre ou de l'appareil pénal. Concernant la police, les expériences des enquêté·e·s avec celle-ci sont très variées, pour diverses raisons. Premièrement, les enquêté·e·s mentionnent la présence d'une intervention/répression policière plus ou moins pesante en fonction des activistes. Il semblerait que certain·e·s aient été identifié·e·s par la police, qui les contrôle ainsi régulièrement lors des manifestations légales. Par ailleurs, certain·e·s enquêté·e·s évoquent combien il peut être difficile de tenir tête à la police, se référant à l'apprentissage et l'intériorisation de l'obéissance à l'autorité : pour certain·e·s plus que pour d'autres, il serait difficile de désobéir, y compris lorsque l'on trouve cette désobéissance légitime. De plus, les enquêté·e·s soulignent la différence dans l'intervention policière en fonction du contexte. Plus précisément, iels constatent une variation de la répression policière en fonction de la présence ou de l'absence des médias. Plusieurs enquêté·e·s illustrent cette répression différentielle à travers le cas de l'évacuation de la ZAD de la Colline du Mormont, suite à laquelle plusieurs dizaines d'activistes ont été placé·e·s en garde à vue, soit éloigné·e·s de la vue du public et des médias.

« Et s'il y a besoin d'exemple, juste un exemple que je trouve parlant de la garde à vue, on a été mis dans des cages en extérieur jusqu'à 1h du mat', sans couverture. J'étais en T-shirt. Parce que quand t'es arrêté quelque part à 18h, ben, et qu'il y a encore du soleil, ben c'est normal que t'es en T-shirt. Ou alors quand on a enfin réussi à avoir de l'eau, un policier a tendu à six personnes une bouteille d'eau pour une cage. Une personne a fait un commentaire par rapport au Covid, de « vous êtes sérieux une bouteille d'eau pour six, on est en situation de Covid ». Le policier a fait, « d'accord », et a repris la bouteille d'eau. »

(Patate, 20 ans, XR)

Malgré des expériences diverses, les enquêté·e·s se rejoignent sur l'expérience de plusieurs registres de réaction à leur rencontre : une stratégie d'humiliation, une stratégie de discréditation, et une stratégie d'isolement. Les enquêté·e·s mentionnent en effet une stratégie d'humiliation de la part de l'institution policière, évoquant notamment les fouilles à nu effectuées lors de la garde à vue faisant suite à l'évacuation de la ZAD de la Colline du Mormont, fouilles qu'ils considèrent complètement injustifiées et dégradantes. De plus, certain·e·s enquêté·e·s relèvent l'existence d'une stratégie policière de discréditation, visant à influencer l'opinion publique à travers des communications médiatiques. D'une part, la police userait d'une forme d'instrumentalisation de la notion de violence : cette instrumentalisation s'opérerait à travers une distinction faite entre les « méchants casseurs » et les « gentils manifestants », de laquelle découle une délégitimation des actions venant détériorer des biens matériels. D'autre part, la police tenterait d'associer les activistes à des délinquant·e·s agissant par intérêt personnel ou par plaisir, ôtant ainsi l'aspect *civil* de leurs actions et revendications. Cette pratique serait de même liée à une troisième stratégie des institutions policière et judiciaire, celle d'isoler les désobéissant·e·s écologistes, à la fois de la communauté mais aussi entre eux. Cette stratégie viserait à prévenir des récidives à travers la dissuasion, en imputant aux désobéissant·e·s écologistes une responsabilité individuelle pour une action groupée lors des procès et en les empêchant de rester soudé·e·s pendant et après les gardes à vue.

« A la sortie de la garde à vue, chaque militant et militante a été relâché·e, a été emmené·e en voiture dans un point différent de Lausanne. Donc on a

été relâché-e au milieu de Lausanne à des endroits, moi personnellement je connais pas la ville de Lausanne, j'avais pas de téléphone pas de pièce d'identité j'avais rien sur moi. Il y a même un militant qui a été relâché au milieu de la nuit, donc il a dû dormir par terre jusqu'à attendre le prochain métro. »

(Yaël, 21 ans, XR)

Au niveau des perceptions de la police et de la justice, plusieurs enquêté·e·s soulignent que les confrontations avec ces institutions sont venues contrecarrer la vision déshumanisée qu'ils en avaient, leur rappelant que ce sont bien des êtres humains qui se tiennent derrière les interventions policières et décisions judiciaires. Cette pique de rappel implique la réalisation que loin d'être des institutions purement objectives et parfaitement organisées, celles-ci sont aussi sujettes aux biais cognitifs humains et à la désorganisation. Par ailleurs, les enquêté·e·s mentionnent que leur vision de la police ainsi que du système judiciaire s'est modifiée depuis leur engagement dans la désobéissance civile. En effet, s'il est généralement enseigné que ces structures ont pour but de protéger la population, la confrontation directe avec celles-ci ont amené les enquêté·e·s à les percevoir autrement : selon eux, l'appareil policier et judiciaire garantit le maintien du *statu quo* plutôt que la protection de la population. Cette évolution des perceptions de la police et du système judiciaire conduit les désobéissant·e·s à perdre confiance en ces institutions. A ce titre, quelques enquêté·e·s ont évoqué un lien causal entre leurs privilèges sociaux et cette croyance selon laquelle la police et le système judiciaire protègent la population : plus l'on est privilégié, plus l'on tiendrait cette croyance pour vraie. Ces réflexions autour des privilèges sociaux présentes chez les enquêté·e·s s'inscrivent dans une cohérence vis-à-vis du second objectif visé par la désobéissance civile environnementale, consistant à la création d'une société égalitaire et inclusive.

« Ce qui est intéressant, c'est peut-être pourquoi est-ce que nous on a dû passer par la désobéissance civile pour se sensibiliser à ça. Il y a des gens, des gens très nombreux, qui ont toujours eu ce rapport à la police, et que personnellement j'ai très peu écouté, en lien avec ma couleur de peau principalement, ma classe sociale aussi. Et qu'il a fallu attendre très longtemps pour que je questionne ce genre de chose. Alors que tout le

monde était au courant. Tous les gens qui ne bénéficient pas des mêmes privilèges que moi. »

(Perce-neige, 27 ans, XR)

5.3.3 Répondre à la réaction sociale par la création de communautés

Face à ces diverses réactions sociales, formelles et informelles, les enquêté·e·s mettent en avant l'importance de la communauté dans leur désobéissance. La création de communauté, découlant notamment des émotions fortes vécues durant les actions, semble en effet jouer un rôle non-négligeable dans les mouvements de désobéissance civile. D'une part, les liens sociaux créés entre désobéissant·e·s leur permettent d'incarner les changements sociaux souhaités à travers la mise en œuvre de dynamiques de groupe horizontales et égalitaires. D'autre part, la communauté créée permet de se prémunir de l'isolement découlant des stratégies policières et pénales. Dans le mouvement Extinction Rebellion en particulier, cette création de communauté s'appuie sur la *culture régénératrice*, soit l'instauration d'une culture du soin physique et émotionnel. L'idée sous-jacente est de prendre soin de soi et des autres à travers le lien social et la création d'espaces d'écoute et d'expression inclusifs.

« En contrepoids avec tous ces sentiments qu'on peut vivre au moment où on se fait arrêter, au moment où on fait des actions, où on se prépare ou même après des actions, ben je vois vraiment la culture régé qui est une façon de venir faire un contrepoids, et un peu de venir nous rééquilibrer suite à des moments qui ont pu être durs, qui sont souvent durs. Et qui servent donc, par des débriefings après des actions, à venir pouvoir aussi exprimer comment on a vécu ce qui s'est passé. Et le fait d'extérioriser notre ressenti ça permet déjà de se libérer de beaucoup de chose. »

(Antoine, 24 ans, XR)

C'est ainsi que, lors du procès observé à Neuchâtel, des personnes sont venues en soutien aux prévenu·e·s : en amont un cortège de pleureurs·euses habillé·e·s en noir a été organisé, pendant le procès des sympathisant·e·s de XR étaient présent·e·s dans le public, puis en aval les prévenu·e·s ont été accueillies par des acclamations et des chants à la sortie du tribunal. Pour autant, si ces communautés ont notamment pour vocation d'incarner l'égalité sociale que ses membres souhaitent voir advenir à plus large échelle, celles-ci peinent encore à s'affranchir entièrement des rapports de domination présents dans le reste de la société. C'est

ainsi qu'une enquêtée précise avoir pris la décision de cesser de se rendre aux réunions de Extinction Rebellion, soulignant la difficulté de s'exprimer en tant que femmes ou personnes non-binaires dans les milieux de lutte écologistes. Cette expérience de vie témoigne ainsi des obstacles à la poursuite de communautés égalitaires, ce même au sein des communautés de désobéissant·e·s écologistes qui pourtant visent à atteindre cet objectif.

« Et je vais plus à des réunions XR actuellement, depuis quelques mois, notamment à cause de ça. Parce que c'est toujours des mecs qui parlent. Désolé hein, mais, en grande majorité. »

(Oxalis, 22 ans, GdC/XR/ZAD)

5.3.4 L'inégalité face à la réaction sociale

Régulièrement, les enquêté·e·s évoquent leur position privilégiée en tant que désobéissant·e·s pour le climat. En effet, iels avancent la nécessité de posséder un certain capital financier, culturel et/ou social pour envisager de désobéir politiquement aux lois sans en subir des conséquences trop élevées. Les enquêté·e·s, soulignent-iels, peuvent assumer un casier judiciaire et des amendes, ce qui n'est pas le cas de personnes plus vulnérables, en situation de précarité, étrangères ou racisées. Par ailleurs, iels parviennent facilement à trouver des avocat·e·s pour défendre leur cause lors des procès, et mobilisent un langage accepté et valorisé dans les médias.

« Nous on a eu extrêmement de chance parce qu'avec notre procès, on était un peu le visage qu'il fallait pour ce procès, du coup c'était facile de trouver des avocats parce qu'on avait le capital culturel pour trouver des avocats, c'était facile de rallier des médias parce qu'on était aussi ce qu'ils voulaient voir. Alors que ben il y a des gens qui ont fait de la désobéissance civile depuis toujours, qui prennent des répressions beaucoup plus dangereuses, dans le sens qu'ils se font fracasser la gueule par des keufs. Alors que nous... »

(Maria, 24 ans, LAC)

Les enquêté·e·s soulignent que cette posture privilégiée a un impact sur la répression vécue. Beaucoup disent notamment avoir eu de bonnes interactions avec les forces de l'ordre lors des actions de désobéissance civile : certain·e·s estiment que ces interactions sont facilitées

par le partage d'un même habitus entre les désobéissant·e·s écologistes et les policier·ère·s, qui proviennent de la même classe sociale et usent des mêmes codes pour communiquer. Pour autant, les enquêté·e·s s'accordent à dire que dès lors que les actions prennent de l'ampleur, ces privilèges deviennent alors tout relatifs. Selon elleux, la répression dépendrait de plusieurs éléments : l'acceptation sociale du mouvement par la société civile et par les dirigeant·e·s politiques, les privilèges sociaux dont bénéficient les activistes, la présence de médias et l'ampleur des perturbations causées par les actions.

« Enfin j'ai eu des exemples que, du moment que c'est pas médiatisé, du moment qu'il y a pas un soutien de la population derrière et une grande visibilité de la chose, ben la police elle va taper dur. Et ça il y a eu le cas avec la... avec l'occupation de la Place Fédérale, il y eu pas de soucis, les policiers ils ont été encore assez gentils. A côté il y a eu une manifestation pour la migration, ils se sont fait accueillir avec les canons à eau et ils se sont fait tirer dessus par la police. »

(Dodo, 22 ans, XR)

Les enquêté·e·s évoquent par exemple une différence de réaction sociale en fonction du mouvement social employant la désobéissance civile. Il semblerait, selon elleux, que les luttes socialement acceptées subissent moins de réaction répressive que d'autres. Les enquêté·e·s évoquent notamment les mouvements antispécistes ou anarchistes. Malgré la similarité des techniques employées, les enquêté·e·s mentionnent des peines plus lourdes ainsi qu'une interaction avec la police plus compliquée pour ces autres mouvements. Selon elleux, c'est bien parce que tout le monde, y compris les personnes au pouvoir, se sent concerné par le réchauffement climatique que les désobéissant·e·s écologistes ne subissent pas une répression trop conséquente pour l'heure.

« On a le fait qu'en fait le changement climatique, et ça contribue de ouf au fait qu'on se fait pas réprimer trop violemment, comme c'est validé en fait socialement même par des classes sociales qui tiennent les pouvoirs de répression et qui sont très validées dans le système, ça fait que bah en fait on bouffe vachement moins fort. Parce que sur les sans-papiers, il y a une personne qui est magistrat et son fils il est sans-papier, bon. Nan mais, voilà, tous les gens qui sont au pouvoir, ou qui sont respectés par les gens

qui ont du pouvoir, ils se sentent aussi concernés, et ça ça contribue à faire que c'est une lutte confort. »

(Yellow Kangaroo, 23 ans, LAC/GdC)

En définitive, les enquêté·e·s font l'expérience de réactions sociales très variées. Sur le plan informel, iels sont généralement soutenu·e·s par leur cercle proche, mais peuvent aussi subir des agressions verbales par des inconnu·e·s lors d'actions. De manière générale, les enquêté·e·s trouvent que la cause écologique et la désobéissance civile qui y est associée sont acceptées par la société civile, tant que cette dernière ne s'en trouve pas trop perturbée. Sur le plan formel, les enquêté·e·s soulignent plusieurs stratégies répressives mises en œuvre à leur encontre, et tendent à perdre confiance en les institutions policière et judiciaire au fur et à mesure de leur confrontation avec celles-ci. En réponse à ces réactions formelles et informelles, les mouvements de désobéissance civile environnementale s'inscrivent dans une logique de création de communautés, leur permettant de prendre soin d'elleux à travers les liens sociaux. Finalement, les enquêté·e·s soulignent que leurs privilèges sociaux atténuent la force de la répression à leur encontre, pour autant que les actions organisées ne soient trop disruptives.

6. Discussion

Pour rappel, la présente recherche est guidée par deux objectifs distincts. Le premier objectif est celui d'investiguer le phénomène de désobéissance civile à travers les discours des désobéissant·e·s écologistes à son sujet afin de mieux le comprendre. Le second objectif consiste à discuter de la notion de déviance (criminalisée) dans le contexte de la désobéissance civile environnementale en Suisse romande. Ce chapitre propose de revenir sur ces deux objectifs à l'aune des éclairages amenés par les enquêté·e·s précédemment. De plus, un retour sur le carnet de bord y est effectué, venant souligner la réaction sociale suscitée non pas par les actions de désobéissance civile, mais par l'étude de ladite désobéissance.

6.1 La « désobéissance civile » envisagée à travers le prisme systémique

Si cette recherche propose de comprendre le phénomène de désobéissance civile à travers le regard des désobéissant·e·s écologistes, leurs discours à son sujet laissent entendre une pluralité d'acteurs·trices participant à ce phénomène. En effet, les enquêté·e·s mentionnent à

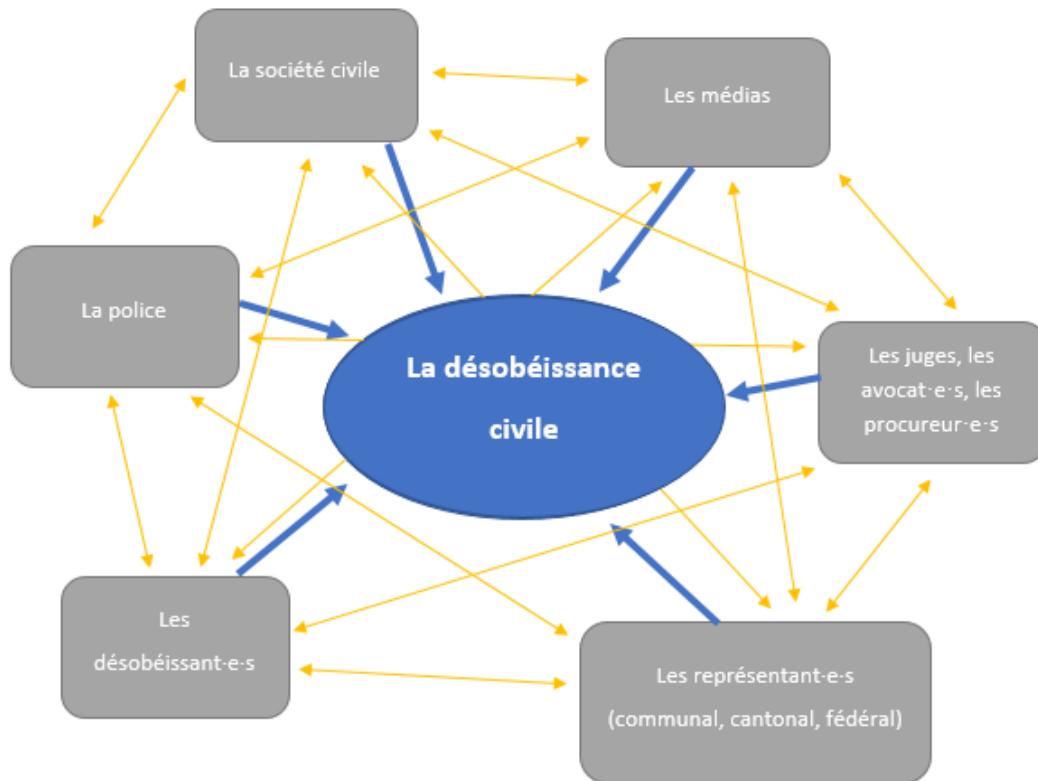
plusieurs reprises l'inaction du gouvernement et des politicien-ne-s, la répression des policier-ère-s, les condamnations des activistes par des juges, les actions désobéissantes mentionnées dans les médias, etc. En ce sens, les discours des enquêté-e-s viennent appuyer la nécessité de prendre en compte ces différentes entités jouant un rôle dans la désobéissance civile. Ainsi, plutôt que de restreindre ce phénomène aux seuls comportements désobéissants des activistes, nous gagnerions en compréhension de l'envisager à travers une perspective plus holistique. Il s'agit alors d'élargir le regard pour le considérer en tant que phénomène social influencé par un ensemble d'interactions complexes entre divers-es acteurs-trices : c'est en s'appuyant sur un prisme systémique que nous pouvons envisager la désobéissance civile dans toute sa complexité.

L'approche systémique en sciences sociales est un paradigme qui a pour vocation, face à la complexité grandissante des phénomènes sociaux, de considérer ces derniers comme des systèmes composés de divers éléments en interactions (Lugan, 2009). Il convient dès lors de préciser ce qu'est un système, défini comme « un ensemble d'interactions privilégiées entre des éléments, des acteurs ou des groupes d'acteurs et leurs produits : effets, actions, processus » (p.38). Cette approche holistique des phénomènes sociaux s'appuie sur plusieurs postulats. Le système est notamment composé d'entités empêtrées dans des relations circulaires avec les autres (boucles de rétroaction) plutôt que linéaires (causes à effet). La compréhension du système s'appuie par ailleurs sur l'analyse des relations entre ses composants, le tout étant plus que la somme des parties.

Ce paradigme systémique, appliqué au phénomène de désobéissance civile, permet d'appréhender celui-ci dans toute sa complexité sans en omettre certains éléments. En s'appuyant sur les discours des désobéissant-e-s écologistes, l'on peut faire émerger plusieurs sous-systèmes entrant en interactions les uns avec les autres, toutes participant au phénomène de désobéissance civile (Figure 2) : la société civile, les médias, la police, les désobéissant-e-s écologistes, les acteurs-trices de l'appareil pénal, ainsi que les représentant-e-s politiques ont été mentionné-e-s par les enquêté-e-s. Cette schématisation permet ainsi de mieux comprendre comment une multitude d'acteurs-trices participent au phénomène de désobéissance civile. Lors d'une action désobéissante par exemple, la répression policière diffère en fonction de l'acceptation sociale de la société civile et de la présence des médias. De même, on peut envisager que les actions menées par les

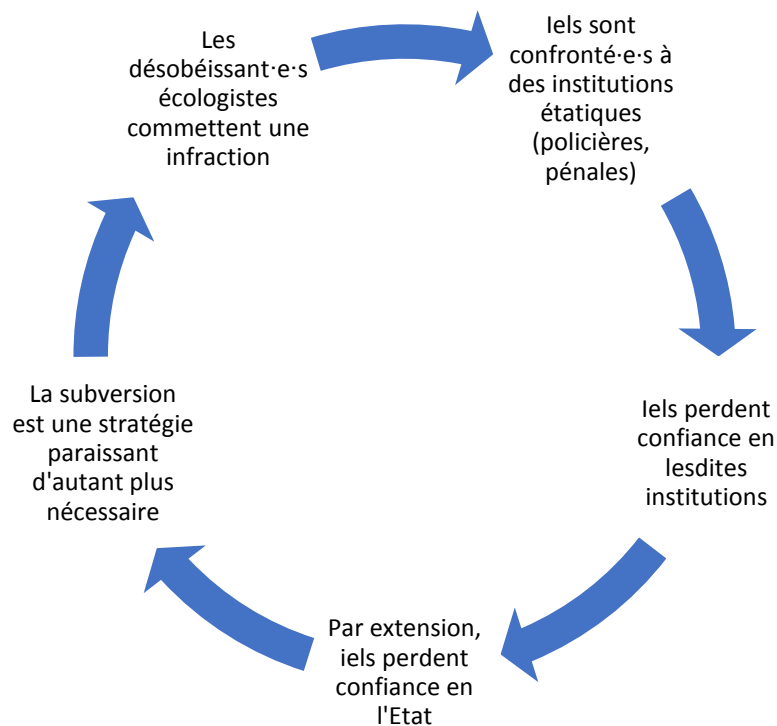
désobéissant·e·s écologistes dépendront du dialogue instauré avec les représentant·e·s, de la présence de la police sur les lieux ou encore de la jurisprudence à leur rencontre.

Figure 2: Approche systémique de la désobéissance civile



S’attardant plus précisément sur les interactions entre les désobéissant·e·s écologistes et les institutions étatiques par exemple, une boucle de rétroaction peut être mise en évidence à l’appui du discours des enquêté·e·s (Figure 3). Des activistes organisent une action de désobéissance civile, motivée par le désir de voir des politiques climatiques mises en œuvre. Suite à cette action, les désobéissant·e·s se voient prendre leur identité par la police, et subissent une procédure pénale qui les mènera au tribunal. Comme mentionné plus haut, ceci entraîne une perte de confiance envers les institutions étatiques, qui selon les enquêté·e·s visent le maintien du *statu quo* plutôt que la protection des citoyen·ne·s. Par extension, les désobéissantes perdent confiance en l’Etat, et de ce fait la stratégie de la subversion apparaît d’autant plus nécessaire et le respect des lois d’autant moins légitime. Partant, les désobéissant·e·s continuent de participer à des actions de désobéissance civile, puis se voient à nouveau confronté·e·s à la police et à l’appareil pénal, ceci renforçant toujours plus cette perte de confiance en les instances étatiques.

Figure 3: Interactions circulaires entre désobéissant·e·s et institutions étatiques



Si cette approche systémique du phénomène de désobéissance civile est proposée dans son stade embryonnaire ici, d'autres études à ce sujet seraient fortement souhaitées, incorporant les perspectives des autres sous-systèmes susmentionnés. Ces études permettraient de déterminer avec plus d'exhaustivité les sous-systèmes venant influencer sur le phénomène de désobéissance civile, ainsi que de préciser plus amplement les interactions entre ces sous-systèmes ainsi que les boucles de rétroaction positives et négatives qui en découlent. A terme, étudier les relations entre les sous-systèmes participant à la désobéissance civile permettrait de comprendre ce phénomène dans toute sa complexité et d'éviter un réductionnisme analytique en ne considérant que les actions illégales organisées par les désobéissant·e·s.

6.2 Le processus de construction de la déviance (criminalisée)

Comme mentionné précédemment, cette recherche s'appuie sur une approche constructiviste de la déviance (criminalisée), considérant celle-ci non pas comme une caractéristique inhérente à des comportements, mais comme la résultante d'un processus de construction (Carrier, 2006). Plus précisément, ce sont les réponses sociales aux comportements considérés comme contraires aux normes qui participent à la construction de ladite déviance.

Digneffe (2004) soutient cette perspective, proposant de se pencher sur la réaction sociale produite par trois instances de contrôle – la famille, l’opinion publique et la répression - pour mieux comprendre les représentations de la déviance. Ainsi, cette recherche s’attardant sur les expériences de réaction sociale des désobéissant·e·s écologistes, elle permet de mettre en exergue ce processus de construction de la déviance (criminalisée).

Plus précisément, les discours des enquêté·e·s laissent entendre une construction en train de se faire s’agissant des désobéissant·e·s écologistes. Ni tout à fait acceptée, ni complètement refusée, la désobéissance civile environnementale voit émerger de la part des différentes instances de contrôle des avis divergents à son égard. D’une part, nous l’avons vu, les familles des enquêté·e·s se montrent généralement soutenantes, voire s’abstiennent simplement de commenter les choix de la personne désobéissante. D’autre part, la désobéissance civile vient parfois fragiliser les liens sociaux des désobéissant·e·s écologistes. L’opinion publique, elle, semble divisée : les enquêté·e·s tendent à penser que si la cause est généralement acceptée, la manière de faire l’est moins, ce d’autant plus si les actions organisées viennent perturber les citoyen·ne·s dans leurs activités quotidiennes. Dans ce contexte, des enquêté·e·s ont mentionné la possibilité de se faire agresser verbalement voire physiquement dans la rue lors desdites actions. S’agissant de la réaction dite formelle, provenant de la police et du système judiciaire, les réponses sont à nouveau diverses. Si la police procède régulièrement à des arrestations lors des actions de désobéissance civile, certain·e·s enquêté·e·s sont venu·e·s souligner l’incertitude des policiers·ères sur le terrain quant aux comportements et procédures à adopter, puisque confronté·e·s à des situations jusqu’alors inconnues. S’agissant du système judiciaire, les procès dits climatiques sont encore en plein essor. Si certains ont donné lieu à des condamnations, comme précédemment illustré avec la condamnation des activistes de LAC, d’autres ont conduit à des acquittements. Un cas d’acquiescement, plus précisément, existe en Suisse : il s’agit du procès en appel des « mains rouges » à Genève, l’action illégale du prévenu activiste ayant été rendue licite *a posteriori* par la reconnaissance du fait justificatif qu’est l’état de nécessité (RTS, 2020). Ces réactions sociales variées laissent à penser que la désobéissance civile environnementale étant un phénomène émergent en Suisse romande, elle se situe pour le moment dans un entre-deux, soit entre déviance criminalisée et approbation sociale. Ce constat vient appuyer la nécessité d’étudier ce phénomène social les prochaines années, durant lesquelles les réactions sociales se feront probablement plus tranchées d’un côté ou d’un autre.

6.3 Etudier la désobéissance : un comportement déviant ?

Si les désobéissant·e·s écologistes flirtent avec la déviance (criminalisée), qu'en est-il de ceux qui étudient cette désobéissance ? Plusieurs éléments de ce travail mettent en exergue le caractère déviant de l'étude de la désobéissance, liés à la réaction sociale qu'une telle recherche a suscitée. Dans un premier temps, ce sont des membres de l'Ecole des Sciences Criminelles dans laquelle s'inscrit le master de criminologie à l'Université de Lausanne qui ont manifesté des réserves à une telle étude : s'appuyant sur le présupposé que des observations sur le terrain comporteraient un « risque », ce projet de recherche a alors dû être soumis et approuvé par une commission d'éthique¹⁰. Ce qui vient souligner le caractère déviant ou « hors norme » de ce travail n'est pas tant de passer auprès d'une commission d'éthique que le traitement différentiel subi. En effet, malgré l'objet privilégié délicat de la criminologie, ce projet de recherche est semble-t-il le seul ayant nécessité une attestation de conformité éthique cette année académique.

« J'ai eu le sentiment de subir un traitement différentiel, par rapport à mes collègues effectuant leur mémoire : sous prétexte que mener des observations auprès d'activistes pour le climat serait risqué, l'on m'a demandé de passer devant la Commission d'éthique, chose qui n'a été demandé à aucun·e autre étudiant·e à ma connaissance. Pourtant, ne travaillons-nous pas tous·tes sur des objets potentiellement risqués puisqu'ayant trait à la « délinquance », la « criminalité », l' « illégalité », la « déviance » ? »

(Carnet de bord, 12.03.21)

Par ailleurs, en plus de ces réactions institutionnelles, les désobéissant·e·s eux-mêmes ont montré une réticence à participer à cette recherche. D'une part, après le partage des appels à volontaires, il semblerait que des activistes aient exprimé leur méfiance vis-à-vis d'un tel travail en criminologie. D'autre part, des enquêté·e·s ont demandé une explicitation des motivations sous-jacentes à cette recherche. Ces réactions provenant des désobéissant·e·s semblent refléter une représentation négative de la criminologie en particulier et de la

¹⁰ Voir annexe Accord fourni par la Commission d'éthique de la FDCA

recherche en général, considérées toutes deux par certain·e·s désobéissant·e·s comme des outils soutenant la répression et le maintien du *statu quo*.

« J'ai reçu avant cet entretien un message d'un participant me demandant s'il m'était possible de préciser mes motivations et intentions sous-jacentes à cette recherche. Le participant a précisé qu'il appréciait la recherche, pour autant qu'elle ne serve pas à reproduire des rapports de domination. J'ai donc perçu, à nouveau, une forme de méfiance de la part des enquêté·e·s. »

(Carnet de bord, 18.05.21)

Les réactions à cette étude soulignent donc la nécessité pour la criminologie d'interroger son attention inégalement portée aux différents terrains de recherche qu'elle pourrait investiguer. D'une part, les cadres institutionnels supervisant les recherches empêchent ou compliquent l'étude de certains milieux sociaux ou objets d'étude. D'autre part, certains milieux sociaux se méfient de la discipline qu'est la criminologie et refusent ainsi de participer à des travaux qui y sont associés. Ainsi, il devient légitime de questionner les connaissances produites actuellement en criminologie, du moins au sein de l'Ecole des Sciences Criminelles de Lausanne : si la discipline se focalise sur les milieux qui lui sont favorables, alors elle est nécessairement biaisée. Pour dépasser ces limites, il reste essentiel d'encourager des recherches diverses sur des objets multiples variés, ainsi que de questionner les représentations négatives que la criminologie véhicule dans certains milieux.

7. Conclusion

Ce travail de master apporte des contributions originales aux connaissances criminologiques, en s'intéressant à un sujet d'actualité relatif à la désobéissance civile environnementale. S'appuyant sur une perspective phénoménologique et donc offrant la possibilité aux désobéissant·e·s d'exprimer leurs points de vue, cette recherche avait pour vocation de dépasser une analyse fermée qui réduirait la désobéissance civile à des comportements illégaux qu'il faudrait réprimer à tout prix. En se basant sur des entretiens collectifs, des entretiens individuels, ainsi que des observations, ce travail a mis en exergue l'aspect construit de la désobéissance civile. Plutôt qu'un phénomène figé, celui-ci est en effet soumis

à des discussions, des évolutions et des interactions entre plusieurs acteurs·trices, participant à la construction dudit phénomène.

Trois pistes analytiques ont émergé de nos données et s'articulent autour des trois questions suivantes : qu'est-ce que la désobéissance civile, les buts visés sont-ils atteints, et quelles sont les réactions sociales qu'elle suscite ? La désobéissance civile est considérée par les enquêté·e·s à la fois comme un état d'esprit réflexif visant à questionner notre rapport aux normes légales, et comme une tactique de protestation politique consistant à participer à des actions illégales, entreprises délibérément et en pleine conscience de leur illégalité, rendues publiques, et proportionnelles à la situation, ce en vue de protéger un bien commun. Ce mode d'action se voit justifié par la violation de principes fondamentaux, les limites du modèle politique suisse, et le souhait de consonance cognitive des enquêté·e·s. Les enquêté·e·s mentionnent plusieurs buts intermédiaires, comme la médiatisation des actions ou encore le déplacement de la fenêtre d'Overton, visant deux objectifs plus généraux : l'empêchement d'un effondrement écologique et la construction d'une société égalitaire et inclusive. Si les enquêté·e·s considèrent que leur désobéissance a permis des réussites locales, iels envisagent de faire évoluer leurs actions afin d'atteindre des changements plus concrets. S'agissant de la réaction sociale informelle, iels se sentent généralement soutenu·e·s par leurs proches et par la société civile, bien que des agressions verbales d'inconnu·e·s restent possibles lors d'actions. Au niveau de la réaction sociale formelle, les enquêté·e·s soulignent plusieurs stratégies répressives mises en œuvre à leur encontre, et tendent à perdre confiance en les institutions policière et judiciaire au fur et à mesure de leur confrontation avec lesdites institutions.

Ces analyses ont conduit à une discussion autour du phénomène de désobéissance civile et autour de la déviance (criminalisée). Dans un premier temps, l'approche systémique a été appliquée au phénomène de désobéissance civile, proposant de prendre en considération toutes les entités l'entourant ainsi que leurs interactions. Cette approche semble permettre une meilleure compréhension du phénomène, puisqu'appréhendé dans sa globalité. Dans un second temps, la notion de déviance (criminalisée) a été discutée à travers les expériences de réaction sociale qu'ont vécues les enquêté·e·s. Considérant la déviance (criminalisée) comme la résultante d'un processus de construction apparent dans les réactions sociales, il semblerait que les désobéissant·e·s écologistes se situent pour l'heure dans un entre-deux, entre déviance criminalisée et approbation sociale. Dans un dernier temps, le carnet de bord

a été mobilisé afin de questionner le caractère déviant de cette étude : d'une part, l'institution académique entourant ce travail l'a soumis à un traitement différentiel par rapport aux autres mémoires de criminologie, d'autre part les désobéissant·e·s écologistes ont manifesté des craintes à participer à une recherche criminologique. Ces réactions questionnent les moteurs entourant l'(in)éligibilité des objets de recherche en sciences sociales, en un contexte et en un temps donnés.

Finalement, l'on ne peut qu'encourager la poursuite d'études portant sur le phénomène en pleine émergence en Suisse et ailleurs dans le monde qu'est la désobéissance civile environnementale. Afin de donner des pistes d'amélioration pour ces futures recherches, les obstacles rencontrés relatifs à l'échantillonnage sont ici exprimés. Deux tendances émergent des profils des participant·e·s à cette recherche ¹¹: les enquêté·e·s proviennent avant tout du mouvement Extinction Rebellion, et sont majoritairement des hommes. Concernant cette première tendance, l'on pourrait se contenter de souligner que XR est le seul mouvement écologiste bien connu s'inscrivant pleinement et publiquement dans la désobéissance civile en Suisse romande. Pour autant, la méfiance des activistes à l'égard de la discipline qu'est la criminologie peut aussi avoir joué un rôle non-négligeable. Ainsi, il serait souhaitable que le chercheur ou la chercheuse puisse venir se présenter en personne, lors de réunions des mouvements étudiés par exemple, afin de pouvoir discuter directement avec les activistes et répondre à toutes leurs questions et inquiétudes. Lors de futures recherches, il est donc fortement encouragé d'entamer une discussion avec les activistes le plus tôt possible en vue d'éclaircir la perspective adoptée et de dissiper les craintes.

S'agissant de la deuxième tendance, soit la majorité d'hommes au sein de l'échantillon, celle-ci fait notamment écho aux propos d'un·x enquêté·x mentionnés précédemment, préférant éviter de se rendre à des réunions XR pour cause d'une place trop importante prise par les hommes durant les discussions. Par ailleurs, cette tendance a été discutée avec un·x participant·x suite à un entretien collectif. Cette personne a souligné la forte possibilité de la présence d'un biais d'auto-sélection basé sur des rapports de domination sexistes encore très ancrés. Afin d'éviter ce biais, il serait souhaitable pour des futures recherches de lancer des appels à volontaires non-mixtes : un appel destiné à des hommes, et un autre destiné à des femmes et personnes non-binaires. Par ailleurs, il pourrait être intéressant de laisser

¹¹ Voir Tableau 1 | Tableau 1: Profils des participant·e·s

l'opportunité aux enquêté·e·s de choisir entre deux modalités des entretiens, soit mixte ou non-mixte. Cette stratégie permettrait à la fois d'éviter un échantillonnage majoritairement masculin alors même qu'un·x enquêté·x a souligné que cela n'est pas représentatif des mouvements écologistes, mais aussi d'éviter une prise de parole majoritairement masculine lors des entretiens en proposant une modalité d'entretien en non-mixité.

8. Références bibliographiques

- Alami, S., Desjeux, D., & Garabuau-Moussaoui, I. (2019). Chapitre premier. L'approche qualitative. In *Les méthodes qualitatives* (pp. 9–32). <https://www.cairn.info/les-methodes-qualitatives--9782130817154-page-9.htm>
- Anadón, M. (2006). La recherche dite “qualitative”: De la dynamique de son évolution aux acquis indéniables et aux questionnements présents. *Recherches Qualitatives*, 26(1), 5–31.
- Arendt, H. (1972). Sur la désobéissance civile. In *Du mensonge à la violence: Essais de politique contemporaine* (pp. 55–109). Calmann-Lévy.
- Atilgan, H. (2019). Reframing civil disobedience as a communicative action: Toward a critical deliberative theory of civil disobedience. *International Journal of Sociology and Social Policy*, 40(1/2), 169–183. <https://doi.org/10.1108/IJSSP-06-2019-0127>
- Becker, H. S. (1985). *Outsiders: Études de sociologie de la déviance*. Éditions Métailié.
- Bedau, H. A. (2002). *Civil disobedience in focus*. Routledge.
- Blais, M., & Martineau, S. (2006). L'analyse inductive générale: Description d'une démarche visant à donner un sens à des données brutes. *Recherches qualitatives*, 26(2), 1–18.
- Blanchet, A., & Gotman, A. (2015). *L'entretien* (2e éd.). Armand Colin.
- Blue News. (2020, January 14). *Recours dans le procès du climat à Renens*. Bluewin. <https://www.bluewin.ch/fr/infos/faits-divers/recours-dans-le-proces-du-climat-a-renens-345932.html>
- Bradbury-Jones, C. (2007). Enhancing rigour in qualitative health research: Exploring subjectivity through Peshkin's I's. *Journal of Advanced Nursing*, 59(3), 290–298. <https://doi.org/10.1111/j.1365-2648.2007.04306.x>
- Canivez, P. (2013). *Qu'est-ce que l'action politique?* Librairie philosophique J.Vrin.

- Carrier, N. (2006). Les criminels des universitaires. Les formations discursives de la déviance criminalisée. *Champ pénal/Penal field*, 3. <https://doi.org/10.4000/champpenal.528>
- Cartuyvels, Y. (2007). La criminologie et ses objets paradoxaux: Retour sur un débat plus actuel que jamais ? *Déviance et Société*, 31(4), 445–464.
- Celikates, R. (2013). La désobéissance civile: Entre non-violence et violence. *Rue Descartes*, 77(1), 35–51.
- Cervera-Marzal, M. (2019). Les nouveaux désobéissants: Citoyens ou hors-la-loi. *L'Observateur des Nations Unies*, 47(2), 61–72.
- Champagne, A., & Clennett-Sirois, L. (2016). Les émotions en recherche: Pourraient-elles nous permettre de mieux comprendre le monde social? *Recherches qualitatives*, 20, 83–99.
- Digneffe, F. (2004). Construire la déviance comme objet: Une tâche à multiples facettes. *Sociologie pénale : système et expérience*, 39–53. <https://doi.org/10.3917/eres.kokor.2004.01.0039>
- Dyjack, D. (2020). The Overton window. *Journal of Environmental Health*, 82(7), 54–53.
- Gelderloos, P. (2018). *Comment la non-violence protège l'Etat: Essai sur l'inefficacité des mouvements sociaux*. Herblay.
- Giorgi, A. (2006). Difficulties encountered in the application of the phenomenological method in the social sciences. *Análise Psicológica*, 24(3), 353–361.
- Girard, M. (2010). Du dedans au dehors de l'espace démocratique: La désobéissance civile. *Multitudes*, 41(2), 212–218.
- Gunningham, N. (2019). Averting climate catastrophe: Environmental activism, Extinction Rebellion and coalitions of influence. *King's Law Journal*, 30(2), 194–202. <https://doi.org/10.1080/09615768.2019.1645424>
- Hayes, G., & Ollitrault, S. (2013). *La désobéissance civile* (2e ed.). Presses de Sciences Po.

- Kitzinger, J., Markova, I., & Kalampalikis, N. (2004). Qu'est-ce que les focus groups? *Bulletin de psychologie*, 57(3), 237–243.
- Le Matin. (2021). Le Tribunal fédéral confirme la condamnation des activistes du climat. *Le Matin*. <https://www.lematin.ch/story/le-tribunal-federal-confirme-la-condamnation-des-activistes-du-climat-468609602072>
- Lemons, J., & Brown, D. A. (2011). Global climate change and non-violent civil disobedience. *Ethics in Science and Environmental Politics*, 11(1), 3–12. <https://doi.org/10.3354/esep00109>
- Lovell, J. S. (2009). *Crimes of dissent: Civil disobedience, criminal justice, and the politics of conscience*. NYU Press.
- Lugan, J.-C. (2009). *La systémique sociale*. Presses de l'Université de France. <https://www.cairn.info/la-systemique-sociale--9782130575528.htm>
- Luther King, M. (2002). Letter from Birmingham city jail. In H.A. Bedau (Ed.), *Civil disobedience in focus* (pp. 69–84). Routledge.
- Meyor, C. (2007). Le sens et la valeur de l'approche phénoménologique. *Recherches Qualitatives*, 4, 103–118.
- Ogien, A. (2010). Opposants, désobéisseurs et désobéissants. *Multitudes*, 41(2), 186–194.
- Ogien, A. (2015). La désobéissance civile peut-elle être un droit? *Droit et Société*, 91(3), 579–592.
- Ogien, A., & Laugier, S. (2011). *Pourquoi désobéir en démocratie?* La Découverte. <https://www.cairn.info/pourquoi-desobeir-en-democratie--9782707169754.htm>
- Pedretti, M. (2001). *La figure du désobéissant en politique: Étude de pratiques de désobéissance civile en démocratie*. L'Harmattan.
- Peretz, H. (2004). *Les méthodes en sociologie*. La Découverte. <https://www.cairn.info/les-methodes-en-sociologie--9782707142627.htm>

- Peshkin, A. (1994). The presence of self: Subjectivity in the conduct of qualitative research. *Bulletin of the Council for Research in Music Education*, 122, 45–56.
- Pires, A. (1997a). De quelques enjeux épistémologiques d'une méthode générale pour les sciences sociales. In J. Poupart (Ed.), *La recherche qualitative: Enjeux épistémologiques et méthodologiques* (pp. 3–54). Gaëtan Morin.
- Pires, A. (1997b). Échantillonnage et recherche qualitative: Essai théorique et méthodologique. In J. Poupart (Ed.), *La recherche qualitative. Enjeux épistémologiques et méthodologiques* (pp. 113–169). Gaëtan Morin.
- Pires, A., & Digneffe, F. (1992). Vers un paradigme des inter-relations sociales ? Pour une reconstruction du champ criminologique. *Criminologie*, 25(2), 13–47. <https://doi.org/10.7202/017321ar>
- Poupart, J. (2012). L'entretien de type qualitatif. Réflexions de Jean Poupart sur cette méthode. *Sur le journalisme, About journalism, Sobre jornalismo*, 1(1). <https://surlejournalisme.com/rev/index.php/slj/article/view/8>
- Rawls, J. (2002). Definition and justification of civil disobedience. In H.A. Bedau (Ed.), *Civil disobedience in focus* (pp. 103–121). Routledge.
- Ribau, C., Lasry, J.-C., Bouchard, L., Moutel, G., Hervé, C., & Marc-Vergnes, J.-P. (2005). La phénoménologie: Une approche scientifique des expériences vécues. *Recherche en soins infirmiers*, 81(2), 21–27.
- RTS. (2020, October 14). *L'activiste du climat a été acquitté dans le procès "mains rouges" à Genève* [InfoSport]. RTS. <https://www.rts.ch/info/regions/geneve/11677695-lactiviste-du-climat-a-ete-acquitte-dans-le-proces-mains-rouges-a-geneve.html>
- Savoie-Zajc, L. (2019). Les pratiques des chercheurs liées au soutien de la rigueur dans leur recherche: Une analyse d'articles de Recherches qualitatives parus entre 2010 et 2017. *Recherches qualitatives*, 38(1), 32–52. <https://doi.org/10.7202/1059646ar>

- Siegesmund, R. (2008). Subjectivity. In L. M. Given (Ed.), *The SAGE encyclopedia of qualitative research methods* (pp. 844-845). SAGE Publications, Inc., <https://www.doi.org/10.4135/9781412963909.n438>
- Stephan, M. J., & Chenoweth, E. (2008). Why civil resistance works: The strategic logic of nonviolent conflict. *International Security*, 33(1), 7–44. <https://doi.org/10.1162/isec.2008.33.1.7>
- Stoll, A., Campistol, C., Antonetti, C., Chinarro, A., Corbaz, J., Eichenberger, J., Leuenberger, S., & Locher, L. (2018). “Témoignages d’enquêteurs”: Comment un groupe de jeunes criminologues ont été impactés par leur pratique de recherche. *Revue Suisse de Criminologie*, 2, 48–57.
- Thackeray, S., Robinson, S., Smith, P., Bruno, R., Kirschbaum, M., Bernacchi, C., Byrne, M., Cheung, W., Cotrufo, M., Gienapp, P., Hartley, S., Janssens, I., Jones, T., Kobayashi, K., Luo, Y., Penuelas, J., Sage, R., Suggett, D., Way, D., & Long, S. (2020). Civil disobedience movements such as school strike for the climate are raising public awareness of the climate change emergency. *Faculty of Science, Medicine and Health - Papers: Part B*, 1–3.
- Thomas, D. R. (2006). A general inductive approach for analyzing qualitative evaluation data. *American Journal of Evaluation*, 27(2), 237–246. <https://doi.org/10.1177/1098214005283748>
- Thoreau, H. D. (2015). *La désobéissance civile*. Mille et une nuits.
- Tribunal de police de Lausanne. (2020). *Jugement*. <https://www.reseau43.ch/index.php/page/view/id/11903>
- Turuban, P., & Boillat, F. (2020). *Les 12 activistes du climat ont été acquittés lors du procès à Renens*. RTS. <https://www.rts.ch/info/regions/val-de-romandie/11009104-les-12-activistes-du-climat-ont-ete-acquittes-lors-du-proces-a-renens.html>

- Valéau, P., & Gardody, J. (2016). La communication du journal de bord: Un complément d'information pour prouver la vraisemblance et la fiabilité des recherches qualitatives. *Recherches qualitatives*, 35, 76–100.
- Walzer, M. (2015). The obligation to disobey. *Ethics*, 77(3), 163–175.
<https://doi.org/10.1086/291630>
- Wilkinson, S. (1998). Focus group methodology: A review. *International Journal of Social Research Methodology*, 1(3), 181–203.
<https://doi.org/10.1080/13645579.1998.10846874>

9. Annexes

I. Synthèse du carnet de bord

Si le carnet de bord a été tenu de manière chronologique, il a été décidé de le restituer ici de manière synthétisée à travers les différentes facettes de subjectivité qui en ont émergé, comme préconisé par Bradbury-Jones (2007) et Peshkin (1994). Plus précisément, une lecture attentive du carnet de bord a été effectuée une fois sa rédaction terminée, au cours de laquelle trois facettes ont été décelées : le Soi narratif, le Soi jongleur ainsi que le Soi émotionnel. La synthèse du carnet de bord consiste, *in fine*, à des extraits dudit carnet organisés selon ces trois facettes.

Le Soi narratif

Je pars du principe que ce travail est irrémédiablement impacté par mon “*individual narrative*”, composé de toutes mes expériences, des discussions que j’ai pu avoir, et des récits de vie que j’ai pu entendre. Dès lors, il convient d’expliciter ma posture sociale. Je suis une femme cisgenre, blanche, *a priori* hétérosexuelle, valide, naturalisée Suisse mais d’origine italienne et française. Je suis née en Suisse dans le canton de Neuchâtel. Je pense me situer socioéconomiquement dans la classe moyenne au niveau suisse, bourgeoise au niveau mondial. On peut donc dire que je bénéficie d’un certain nombre de privilèges non-négligeables.

Si l’écologie n’était pas une grosse préoccupation dans ma famille, c’est dans un cadre scolaire que j’ai regardé le documentaire *Demain*, qui m’a amenée à réfléchir véritablement aux questions écologiques : suite au visionnage dudit documentaire, j’ai participé à l’élaboration de jardins dans mon lycée. Par la suite, une fois arrivée à l’université, je me suis sensibilisée à différentes inégalités sociales et me suis engagée dans le pôle animaliste de l’association universitaire Unipoly, pôle qui a pour but de sensibiliser les campus de l’Unil et de l’EPFL à la question animale. Au même moment, l’association organisait un cycle de conférences sur la collapsologie. Dans ce cadre, des expert·e·s sont venu·e·s nous parler de la possible “fin du monde tel que nous le connaissons”, mettant en avant les dynamiques et boucles de rétroaction entre épuisement des énergies fossiles, réchauffement climatique, effondrement de la biodiversité, crises économiques... Sans m’être rendue à toutes les conférences organisées, cela a suffi pour me déboussoler. Après cela s’en est suivi

le visionnage de multiple vidéos, la lecture de quelques livres sur le sujet, et des discussions parfois émotives avec des ami·e·s.

Ainsi, je suis une personne préoccupée par l'avenir de la planète, des êtres humains et animaux qui la peuplent ainsi que de sa biodiversité. De ce fait, j'ai participé aux marches de la Grève du Climat, connaissant même certains acteurs et actrices qui ont mis ce mouvement sur pied. Par ailleurs, je suis politiquement favorable à la désobéissance civile, qui a permis des avancées sociales pour plusieurs causes – féminisme, antiracisme. Pour autant, je ne suis pas une activiste moi-même, n'étant insérée dans aucun mouvement de désobéissance civile. De ce fait, le phénomène de la désobéissance civile reste encore complètement à explorer pour moi.

Le Soi jongleur

Durant cette recherche, il m'a fallu jongler entre différentes exigences et contraintes, parfois contradictoires. J'ai notamment fait l'expérience de clashes entre les paradigmes en recherche à travers les demandes de différent·e·s professeur·e·s de criminologie au sujet de mon mémoire. J'ai constaté qu'il est impossible de satisfaire les exigences et demandes de toutes. Ces clashes sont en réalité représentatifs d'opposition plus générale dans la recherche, que je ne peux prétendre résoudre en une recherche. J'irai plus loin, je ne pense pas qu'il est souhaitable de résoudre cette opposition, puisqu'elle permet aussi une pluralité des points de vue, possiblement complémentaires. Concernant ma recherche, je comprends donc qu'il faut désormais que je fasse des choix, choix que je dois ensuite assumer et pouvoir justifier. Des choix concernant la manière de délimiter les concepts liés à mon objet de recherche, des choix concernant les outils d'enquête employés, des choix concernant les types d'analyse mobilisés...

Il m'a été par exemple demandé par la Commission des mémoires en criminologie de rédiger un protocole comportemental s'agissant de mes observations sur le terrain, plus précisément que je spécifie quels seraient mes comportements en cas de « situations à risque ». Cette demande était selon moi en totale opposition avec la démarche de ma recherche, qui nécessite au contraire de se détourner des *a priori* s'agissant de mon objet de recherche. Par ailleurs, aucun exemple similaire présent dans la littérature n'a pu m'être donné afin de me permettre de me baser sur un *template* de protocole préexistant. Si ceci a suscité du débat et des discussions entre les professeur·e·s de criminologie, l'on m'a finalement demandé de

présenter ma recherche devant la Commission interdisciplinaire d'éthique de la Faculté de droit, des sciences criminelles et d'administration publique. Bien que ladite commission précise que la soumission de projet de recherche est tout à fait volontaire, je l'ai vécue comme me l'étant imposée, sans avoir de réelles explications honnêtes et transparentes provenant du corps professoral concernant leurs craintes vis-à-vis de cette recherche. Par ailleurs, j'ai eu le sentiment de subir un traitement différentiel, par rapport à mes collègues effectuant leur mémoire : sous prétexte que mener des observations auprès d'activistes pour le climat serait *risqué*, l'on m'a demandé de passer devant la Commission d'éthique, chose qui n'a été demandée à aucun·e autre étudiant·e de ma volée à ma connaissance. Pourtant, ne travaillons-nous pas tous·tes sur des objets potentiellement risqués puisqu'ayant trait à la « délinquance », la « criminalité », l'« illégalité », la « déviance » ?

De plus, les contraintes liées au contexte sanitaire et les réticences provenant des activistes sont venues modifier ma récolte de données. D'une part, les entretiens prévus initialement dans une salle de l'Unil ont dû être redirigés sur Zoom. D'autre part, plusieurs enquêté·e·s m'ont fait part de leur méfiance quant à la recherche en général et la criminologie en particulier, craignant que ma recherche conduise à davantage de répression : présenter ma personne, exposer mon paradigme de recherche et préciser que des retours auprès des participant·e·s allaient être effectués a permis de dissiper ces craintes. Ce constat et le fait de passer en Zoom m'ont poussée à modifier la structure de mes entretiens collectifs. S'il était décidé avec la doctorante Célia De Pietro de demander aux activistes de construire une action fictive de désobéissance civile, j'ai modifié mon introduction pour décider de faire un brainstorming sur Wooclap – leur demandant d'inscrire les mots qui leur viennent à l'esprit lorsqu'ils entendent « désobéissance civile ». De même, s'il m'était recommandé de diriger les entretiens collectifs à deux, j'ai préféré ne pas faire intervenir une personne tierce lorsque Célia n'était pas disponible, craignant que ladite tierce personne vienne diminuer la confiance des enquêté·e·s à mon égard et ainsi réduire la qualité des données récoltées. Finalement, ne pouvant pas parcourir et faire signer le formulaire d'information et de consentement en présentiel avant de débiter l'entretien, j'ai pris la décision d'accepter l'attestation du consentement libre et éclairé sous la forme de messages puisque certains enquêté·e·s avaient difficilement accès à des imprimantes/scanners.

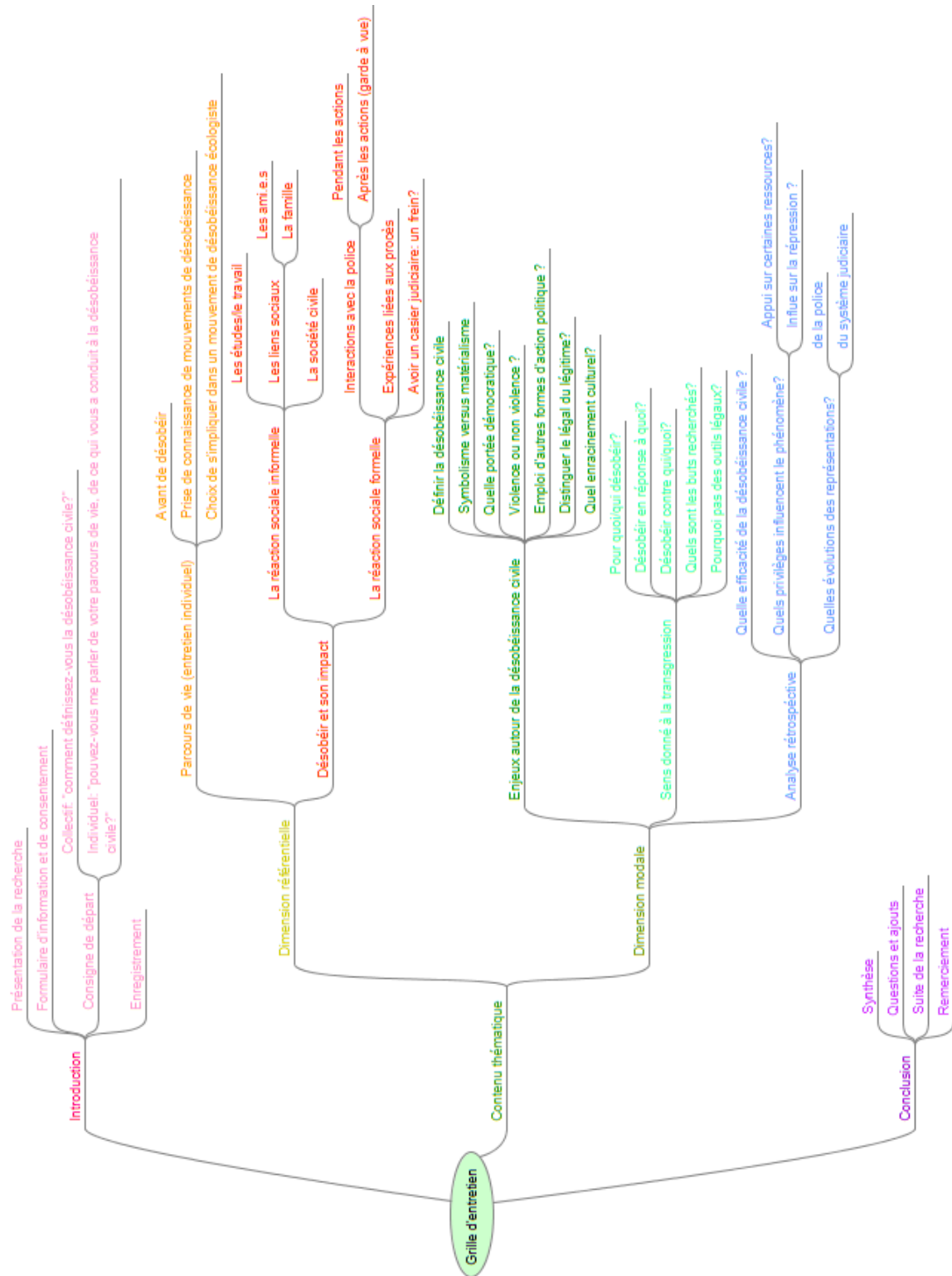
Le Soi émotionnel

A quelques jours des focus groups, je me suis sentie très stressée et anxieuse. En effet, j'y pensais tous les soirs avant de dormir et me mettais à envisager tous les scénarios possibles. *Et si les participant·e·s refusent de répondre à mes questions ?* Ces frayeurs étaient probablement liées aux échos que j'ai eu concernant les réticences des activistes vis-à-vis de ma recherche.

Lors de ma récolte de données, ce sont les femmes qui m'ont principalement touchée. Lors du premier entretien collectif, je me suis reconnue dans le discours de Mita par exemple, s'agissant de ses appréhensions à désobéir, à se retrouver face à des officiers de police. En effet, ce témoignage m'a particulièrement touchée et parlé, du fait que je m'y identifiais complètement. Depuis toute petite, j'estime avoir un fort auto-contrôle : imiter la signature de ma mère, resquiller, ou voler dans un magasin m'était tout à fait inenvisageable. On peut donc dire que les efforts de dissuasion mises en place fonctionnent très bien sur moi - transmission de valeurs de respect de la loi et crainte des contraintes liées au casier judiciaire. Deux entretiens individuels ont par ailleurs été menés avec deux désobéissant·e·s retraitées : ces femmes m'ont réellement donné de la force. Entendre ces activistes, femmes et âgées, ayant connu mai 68... Waouh, quelle force et quel courage elles m'ont transmis. Je les ai trouvées extrêmement inspirantes. Par ailleurs, j'ai été très heureuse de compter des personnes plus âgées parmi les participant.e.s, offrant une autre perspective de la désobéissance.

Durant l'observation du procès ayant lieu à Neuchâtel finalement, je me suis trouvée particulièrement touchée par les témoignages de quelques activistes, qui précisaient que c'était avec tristesse qu'ils se retrouvaient là, mais que malheureusement iels ne voyaient pas d'autres moyens pour que des décisions soient prises en urgence concernant la crise climatique. Une prévenue, en particulier, a amené une aile de faucon crécerelle, précisant que cette aile symbolisait les jeunes qui rateront leur envol si nous ne faisons rien pour remédier à l'urgence climatique. Une autre prévenue, agricultrice, avait envoyé une lettre à son avocat explicitant ses motivations à désobéir, que celui-ci a lu lors de la plaidoirie de la défense. Ce sont ces mères, désobéissant pour leurs enfants, qui m'ont le plus touchée, elles-mêmes investissant le domaine de l'émotion pour justifier leurs actes – là où les jeunes prévenu·e·s allaient plutôt puiser dans le rationnel pour expliquer leur désobéissance.

II. Grille d'entretien



III. Nuages de mots en amont des entretiens collectifs

Quels sont les mots qui vous viennent à l'esprit quand vous entendez « désobéissance civile » ?

FG1:



FG2:



FG3:



FG4:



FG5:



IV. Accord fourni par la Commission d'éthique de la FDCA



Ms. Justine Chatellard
University of Lausanne
ESC
Bâtiment Batochime
1015 Lausanne

Lausanne, 22 February 2021

Decision of the Research Ethics Commission of the University of Lausanne (CER-UNIL)

Project number: E_FDCA_022021_00004

Title of the project: *La "désobéissance civile": une étude exploratoire à partir du sens que lui allouent les activistes du climat*

Principal applicant: Ms. Justine Chatellard (under supervision of Prof. Manon Jendly)

Mail adress: justine.chatellard@unil.ch

Date of submission: 06/02/2020

I. Decision authority

CER-FDCA

II. Decision

Approval

The research project meets the criteria of ethical compliance. Any comments made by the experts do not lead to changes in the documents approved by the Ethics Commission.

III. Signature of the deciding authority

Prof. Laurent Bieri, President

Reporting obligations: Any adverse event that compromises the health or safety of participants or persons conducting the research, as well as any interruption, extension or major modification of the project, must be reported to the Ethics Commission that issued the approval.